

Logiciels libres en bibliothèques

Aline Chareyron, Anne Heuqueville et
Sarah Tournerie

Sous la direction d'Éric Guichard
Maître de conférences, ENSSIB

Remerciements

Nous tenons tout particulièrement à remercier Éric Guichard, notre directeur de recherche, pour sa disponibilité et les conseils qu'il nous a apportés tout au long de notre travail.

Nous adressons également nos plus vifs remerciements à toutes les personnes qui nous ont accueillies dans les établissements suivants : la bibliothèque de l'Université Lumière Lyon 2, la bibliothèque de l'Université Jean Moulin Lyon 3, la bibliothèque de l'Institut de Physique Nucléaire de Lyon, la bibliothèque de sociologie du CNRS à Paris, les bibliothèques municipales de Bordeaux, Caluire, Lyon et Vénissieux, le service des éditions de l'ENSSIB, le Centre National des Arts et Métiers de Paris, l'URFIST de Paris et le centre de documentation de l'association lyonnaise Pignon sur Rue.

Résumé : Après une présentation générale des logiciels libres, ce mémoire étudie les usages et les représentations qu'ont les bibliothécaires des logiciels libres. Ce travail a été réalisé, pour sa majeure partie, en analysant les entretiens conduits par les élèves conservateurs dans plusieurs établissements de taille et vocation variées. Les professionnels des bibliothèques évoquent tour à tour la pratique qu'ils en ont, les avantages, les inconvénients, les difficultés qu'ils ont rencontrés ou qu'ils se représentent ainsi que la philosophie liée à ces nouveaux outils.

Descripteurs :

Logiciels libres

Représentations sociales

Bibliothèques -- Informatique

Bibliothéconomie -- Logiciels

Sociologie du travail

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
--

Abstract : After a general presentation of the free software, this report studies the librarian's uses and representations of the free software. This work was carried out, for its major part, by analysing the talks led by the librarians pupils in several libraries of varied size and vocation. The professionals of the libraries evoke the practice, the advantages, the disadvantages, the difficulties which they encountered or which they represent as well as the philosophy related to these new tools.

Keywords :

Integrated library systems (computer systems)

Open source software

Industrial sociology

Sommaire

INTRODUCTION	8
PARTIE 1 HISTORIQUE, DEFINITION ET ACTUALITE DES LOGICIELS LIBRES	10
1. BREF HISTORIQUE	10
1.1. <i>Deux personnages clés : Richard M. Stallman</i>	10
1.2. <i>... et Linus Torvalds</i>	11
2. QU'EST CE QU'UN LOGICIEL LIBRE ?	11
2.1. <i>Diversité des produits libres</i>	11
2.2. <i>Diversité des licences d'exploitation</i>	12
3. DES PRODUITS NOUVEAUX.....	13
3.1. <i>Quelques exemples</i>	13
3.2. <i>Un travail collaboratif d'un genre nouveau</i>	14
3.2.1. Un exemple d'intelligence collective.....	14
3.2.2. Comment les contributions se structurent	15
4. LE CONTEXTE JURIDIQUE.....	16
4.1. <i>Bref rappel sur la protection des œuvres et des inventions</i>	16
4.1.1. Le droit d'auteur.....	16
4.1.2. Le droit des brevets	17
4.1.3. L'évolution des usages	17
4.2. <i>Les logiciels libres face à la brevetabilité</i>	18
PARTIE 2 LES ENTRETIENS	19
1. L'OBJECTIF DES ENTRETIENS	19
2. LE CADRE DES ENTRETIENS	19
2.1. <i>Les établissements retenus</i>	19
2.2. <i>Les personnes interrogées</i>	20
3. LE DEROULEMENT DES ENTRETIENS	20
4. L'ANALYSE DES DISCOURS	21

PARTIE 3 USAGES ET REPRESENTATIONS DES LOGICIELS LIBRES .22

1. USAGES ET MOTIVATIONS.....	22
1.1. <i>Pourquoi certaines bibliothèques sont passées au libre : les atouts ...</i>	22
1.1.1. L'alternative aux logiciels propriétaires.....	22
1.1.1.1. Une philosophie du partage.....	22
1.1.1.2. ... en adéquation avec les valeurs des bibliothèques.....	23
1.1.2. L'argument financier, souvent décisif pour les petites structures	24
1.1.3. Des produits fiables et adaptables.....	26
1.1.3.1. Répondre aux besoins spécifiques des établissements	26
1.1.3.2. Un potentiel de développement motivant.....	27
1.1.3.3. Vers de nouveaux rapports de services	27
1.2. <i>Pourquoi certaines bibliothèques hésitent : les appréciations négatives et les attentes.....</i>	28
1.2.1. Le manque d'aisance avec les outils informatiques.....	28
1.2.1.1. Qui fera le premier pas ?.....	28
1.2.1.2. Des ressources internes parfois limitées	28
1.2.1.3. L'indispensable motivation interne	29
1.2.1.4. La résistance au changement	29
1.2.2. Des outils libres encore perfectibles	30
1.2.2.1. Les développeurs potentiels ne sont pas les principaux bénéficiaires.....	30
1.2.2.2. Un besoin d'outils immédiatement opérationnels	31
1.2.3. Des impressions contrastées concernant le coût à l'utilisation	31
1.2.3.1. Un coût équivalent, voire plus élevé ?.....	31
1.2.3.2. Une absence d'évaluations comparatives.....	32
2. LES ACTEURS.....	34
2.1. <i>Les acteurs au sein de la bibliothèque</i>	34
2.1.1. Quelle place pour les bibliothécaires ?.....	34
2.1.1.1. Le cœur du métier n'est pas l'informatique	34
2.1.1.2. Une culture informatique minimale.....	34
2.1.2. Les ressources informatiques en personnel	35
2.1.2.1. Un agent précieux : l'informaticien.....	35

2.1.2.2.	La solution du pauvre : la personne qui « s’y connaît »	36
2.1.2.3.	Un avenir encore imprécis.....	37
2.1.3.	Des tutelles étrangement absentes.....	38
2.1.3.1.	À l’échelle ministérielle	38
2.1.3.2.	À l’échelle des collectivités locales.....	39
2.2.	<i>Le contexte professionnel</i>	40
2.2.1.	La presse professionnelle	40
2.2.2.	L’irremplaçable réseau professionnel	41
2.2.3.	Des sources d’information en plein essor.....	42
2.2.3.1.	Les blogs et les sites internet professionnels	42
2.2.3.2.	Les listes de discussion des logiciels libres	43
2.3.	<i>Le dynamisme des communautés du libre</i>	44
2.3.1.	Développeurs et utilisateurs.....	44
2.3.2.	Un critère de choix essentiel.....	45
2.3.3.	Limites et avenir des communautés du libre	46
2.3.3.1.	Des limites à l’innovation ?.....	46
2.3.3.2.	L’éparpillement des moyens humains et financiers.....	46
2.3.3.3.	Vers une meilleure coordination des acteurs du libre.....	47
	CONCLUSION	49
	BIBLIOGRAPHIE	51
	ANNEXE	56

Introduction

Les logiciels libres, d'abord développés au sein de communautés d'informaticiens militants, se diffusent aujourd'hui de plus en plus largement auprès du grand public et du monde de l'entreprise. L'accès au code source modifie le rapport de l'utilisateur avec ses outils de travail, en lui offrant la possibilité de prendre en main le développement adapté à ses besoins et de mettre en commun les améliorations ainsi apportées.

Depuis les années 1990, les nouvelles technologies sont bien implantées en bibliothèques. Cette mutation ne s'est pas faite sans résistances, avec des remises en question, des interrogations concernant l'évolution du métier de bibliothécaire et des compétences nécessaires pour mettre à disposition les ressources documentaires auprès des usagers. Dans ce contexte, il semble que les bibliothèques puissent difficilement rester indifférentes aux logiciels libres. Pour mieux appréhender ces nouvelles problématiques, il nous a paru intéressant de recueillir le témoignage d'un échantillon de professionnels, qu'ils soient ou non dans une situation de réflexion vers un passage au libre dans leurs établissements.

Derrière les enjeux connus et souvent avancés d'une réduction des coûts dans un contexte de justification des dépenses, les logiciels libres, par l'accès au code source et le respect de standards ouverts n'ont-ils pas une place particulière à tenir dans les bibliothèques, lieux de la diffusion du savoir et du partage des connaissances ? Cet élément est-il pris en compte par les professionnels de la documentation au moment du choix d'outils informatiques quand, dans la profession, le débat sur l'accès ouvert à l'information et sur l'archivage des données est d'une haute actualité ? La réflexion est-elle, à l'heure actuelle, la même dans tous les établissements ? Quels sont les arguments mis en avant pour envisager une migration vers des outils libres et *a contrario* quels sont les obstacles évoqués ? Le moment du changement est-il opportun ? Qui sont les décideurs ? Autant d'éléments sur lesquels il nous semblait justifié d'entendre le

discours des professionnels des bibliothèques. Ce mémoire se propose d'observer les représentations sociales des logiciels libres en bibliothèques. Il n'a pas pour objet d'étudier ces outils d'un point de vue technique.

Dans un premier temps, nous retracerons un bref historique des logiciels libres et nous préciserons leurs principales caractéristiques, en les replaçant dans le contexte juridique actuel. Nous présenterons ensuite notre méthodologie d'enquête. Nous avons souhaité recueillir les représentations des professionnels des bibliothèques - bibliothécaires, mais aussi informaticiens - concernant les logiciels libres, leur diffusion dans les établissements visités et plus généralement dans le milieu des bibliothèques et de la documentation. La troisième partie est consacrée à l'analyse des entretiens que nous avons menés dans une douzaine de structures de type et de taille variés. À partir des propos que nous avons recueillis, nous dégagerons les raisons de l'enthousiasme des personnes interrogées pour les logiciels libres, ou au contraire, ce qui les fait hésiter. Une constante est revenue au cours des entretiens : dans ce domaine technique, le facteur humain est primordial. Nous nous attacherons donc à présenter l'ensemble des acteurs évoqués et les liens qui les unissent.

Partie 1 Historique, définition et actualité des logiciels libres

1. Bref historique

1.1. Deux personnages clés : Richard M. Stallman...

L'acte fondateur des logiciels libres, au sens actuel du terme, se situe en 1984, lorsque Richard M. Stallman, un informaticien du MIT¹ de Boston, irrité par la limitation croissante dans l'usage des logiciels, quitte le MIT, fonde la FSF² et lance le projet GNU (acronyme de *GNU is not Unix*). Des informaticiens développent bénévolement un système d'exploitation à partir d'Unix, l'un des premiers systèmes d'exploitation américain. Ce travail collaboratif n'est possible qu'avec l'émergence d'internet : les développeurs apportent chacun des modifications et des améliorations au système qu'ils mettent à la disposition de tous en communiquant par internet. Les premiers producteurs de logiciels libres furent l'Université de Californie, Berkeley, le MIT de Boston. De manière plus générale et au niveau mondial, les premiers contributeurs aux logiciels libres furent les laboratoires de recherche et les universités.

Depuis le début des années 1960 jusqu'à celui des années 1980, la règle en matière d'informatique était la liberté totale dans l'usage des logiciels. Le code source des logiciels était à la disposition des clients sans facturation ; aucune entreprise n'aurait alors acheté un ordinateur en acceptant d'être dépendante d'un constructeur. Les utilisateurs étaient souvent eux-mêmes programmeurs, la communauté informatique étant restreinte à cette époque là. Ce n'est que dans les années 1980 que les sociétés verrouillent leurs codes sources, ce contre quoi s'insurge Richard M. Stallman. Il publie en 1985 le « manifeste GNU », dans lequel il fait connaître les motivations et les objectifs du projet et fait appel à l'appui de la communauté informatique mondiale.

¹ Massachusetts Institute of Technology.

1.2. ... et Linus Torvalds

En 1991, Linus Torvalds, un étudiant finlandais, diffuse sur le net son idée d'un système d'exploitation libre d'accès : Linux, un Unix simplifié. GNU, à qui il manquait un noyau, incorpore le noyau Linux, et devient complet sous le nom de GNU/Linux. Mis sous licence GPL³, il attire de nombreuses contributions et constitue le premier logiciel libre grand public. Le succès de ce système d'exploitation concurrence directement celui de Microsoft : Windows.

2. Qu'est ce qu'un logiciel libre ?

2.1. Diversité des produits libres

Un logiciel libre (ou *free software*) est techniquement un logiciel dont le code source est disponible, duplicable, modifiable et redistribuable. La seule disponibilité du code source⁴ ne signifie pas qu'un logiciel est libre. Selon la FSF, les libertés accordées par les logiciels libres sont au nombre de quatre :

- liberté d'exécuter le programme pour tous les usages ;
- liberté d'étudier le fonctionnement du programme ; pour cela, le code source doit être accessible ;
- liberté de redistribuer des copies du programme ;
- liberté d'améliorer le programme et de publier les améliorations apportées.

Un logiciel libre n'est pas forcément gratuit, comme pourrait le laisser penser le terme anglais *free* (Mandriva Linux ou Ubuntu Linux peuvent être téléchargés gratuitement ou achetés dans le commerce sous forme de package). Les revenus générés proviennent principalement de la maintenance, de l'intégration, de la formation, et du développement d'extension (ou « briques ») par des sociétés. On distingue ainsi :

- les *freeware* ou gratuits en français, c'est-à-dire des logiciels gratuits. L'accès au code source est rare. Ils sont souvent le fait d'une personne ;

² Free Software Foundation.

³ General Public Licence, cf. définition paragraphe 2.2.

⁴ On parle dans ce cas de logiciel *open source*.

- les *shareware* qui coûtent quelques euros. L'accès aux sources lui aussi est rare. Leur licence a des limitations dans le nombre de copies, la durée d'utilisation et le territoire concerné ;
- les *free software* qui sont des logiciels libres et pas nécessairement gratuits.

2.2. Diversité des licences d'exploitation

Le logiciel libre est protégé par le droit d'auteur et soumis à une licence qui le régit et en délimite les droits et obligations afférents. Mais l'auteur du logiciel libre accorde beaucoup plus de droits aux bénéficiaires de la licence que les logiciels propriétaires. Les utilisateurs peuvent exécuter le programme mais aussi avoir accès au code source, effectuer des modifications pour leur usage propre ou le redistribuer avec les modifications faites.

La FSF a créé le concept de *copyleft*⁵ c'est-à-dire une licence qui reprend les quatre libertés décrites ci-dessus et dont les termes doivent être repris à l'identique en cas de nouvelle distribution afin de ne pas restreindre les droits initiaux. C'est donc le contenu de la licence qui permet de qualifier le logiciel de libre, non la seule disponibilité du code source.

On distingue plusieurs licences d'exploitation. Les plus importantes sont :

- GPL : l'accès au code source est permanent ; elle ne permet pas une « *propriétarisation du logiciel libre* », c'est-à-dire qu'on ne peut distribuer le produit (même modifié) contre rémunération. La licence GPL interdit la construction de logiciels propriétaires à partir de produits libres. Elle représente plus de 70 % des projets⁶ ;
- MIT ou BSD (Berkeley Software Design) permettent l'élaboration d'un logiciel propriétaire d'après un produit libre, soit une *propriétarisation complète tolérée* ;
- Mozilla Public Licence et Netscape Public Licence tolèrent une *propriétarisation partielle* : on peut tirer profit de certaines parties du logiciel mais pas de son intégralité.

⁵ Littéralement *gauche d'auteur*, par opposition au *copyright* qui régit de manière stricte le droit de reproduction et d'exploitation.

⁶ Source : France. Premier ministre. Agence pour les technologies de l'information et de la communication dans l'administration (ATICA). *Guide de choix et d'usage des licences de logiciels libres pour les administrations*. Déc. 2002.

On peut inclure dans cette même mouvance les licences *Creative Commons*⁷, inspirée des licences de logiciels libres *copyleft* : elles facilitent la diffusion et la réutilisation d'œuvres (textes, photos, musique, films, sites web...) en accordant plus de libertés que le régime minimum du droit d'auteur. Elles autorisent à l'avance certaines utilisations selon les conditions définies par l'auteur, tout en conservant ses droits. Il existe six types de licences qui proposent des droits de diffusion, de reproduction, de téléchargement différents, au choix du créateur.

3. Des produits nouveaux

3.1. Quelques exemples

Les logiciels libres proposent toutes sortes de produits dans tous les domaines d'application⁸. Voici une liste non exhaustive :

- des suites bureautiques, comme OpenOffice.org ou GNOME-Office
- des navigateurs web, comme Mozilla Firefox, Gaim ou Lynx
- des logiciels de messagerie comme Mozilla Thunderbird
- des serveurs web comme Apache (69 % de parts de marché en 2004)⁹
- des langages de programmation comme Perl
- des logiciels multimédia, comme VLC Media Player, XMMS ou Amarok
- des logiciels de manipulation d'images, comme The Gimp
- des logiciels de publication internet comme SPIP, XOOPS ou Mambo
- des Systèmes Intégrés de Gestion de Bibliothèques (SIGB) comme Koha, PMB, OpenBiblio

Par ailleurs, notons que leur utilisation est de plus en plus répandue, notamment dans les pays en voie de développement comme le Mexique, le Pérou, le Brésil. De grandes villes, régions ou administrations en Europe ont également opté pour le libre :

- la ville de Munich utilise OpenOffice.org pour ses 16 000 ordinateurs

⁷ Ces licences ont été créées en 2001, à l'initiative de Lawrence Lessig, professeur de droit à Stanford.

⁸ Le site Framasoft : <http://www.framasoft.net/> présente un annuaire recensant 1044 logiciels libres au 15 juin 2006.

⁹ Source : <http://fr.wikipedia.org>, consultée le 20 mai 2006.

- l'environnement de bureau GNOME est installé sur 200 000 ordinateurs dans des écoles d'Andalousie et d'Estremadure
- le Ministère de la culture et de la communication français a entamé la migration vers Linux de ses 400 serveurs en 2000¹⁰
- le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie français s'équipe progressivement depuis 2004 de logiciels libres tels que Linux et Bugzilla¹¹
- la Gendarmerie nationale française est passée à OpenOffice.org en 2005, et généralise depuis janvier 2006 l'utilisation de Firefox (70 000 postes d'ici la fin de l'année) et Thunderbird (45 000 postes en 2006)

3.2. Un travail collaboratif d'un genre nouveau

3.2.1. Un exemple d'intelligence collective

Le travail collaboratif des auteurs de logiciels libres est une forme d'intelligence collective¹² et qui plus est, une forme d'innovation ascendante : les innovations partent des usagers et se diffusent en organisant la coopération entre usagers. Ce processus fonctionne en cercles concentriques.

Dans un premier temps, le « *noyau des innovateurs* », en tentant de résoudre un problème pratique dans sa vie personnelle, élabore un outil qui n'est souvent au début, qu'à usage personnel¹³. Ce petit groupe ou cet individu exercera par la suite un rôle de contrôle sur son invention. Ce projet répond souvent à un manque au niveau de l'offre, c'est pourquoi il est une alternative aux produits commerciaux déjà existants. Par ailleurs, ces pionniers restent souvent inconnus, mais certains acquièrent une réelle notoriété, comme Linus Torvalds. Ils deviennent des personnages emblématiques dans les communautés informatiques, notamment celles du libre. Ces anecdotes qui font la petite histoire¹⁴, ces hasards, ces figures marquantes, créent une certaine mythologie moderne qui renforce le pouvoir et le mystère de la communauté du libre et de ses créateurs.

¹⁰ « *L'économie directe du coût de licences est estimée à 100 000 euros par le ministère de la Culture* », source : <http://www.01net.com/article/196106.html>, consultée le 22 mai 2006.

¹¹ Logiciel de gestion de bogues.

¹² Voir sur ce sujet la revue *Sciences Humaines* n° 169, mars 2006.

¹³ En 1989, Col Needham, crée une base de données personnelle sur le cinéma. Dix ans plus tard, la Internet Movie Database enregistre 25 millions de connections par mois.

Puis, la « *nébuleuse des contributeurs* » fait prendre consistance à ce projet en mobilisant les réseaux sociaux proches ; il est rare que cette diffusion se fasse par des réseaux commerciaux. Ces acteurs apportent leur contribution (plus dans le contenu que sur l'aspect technique) et font connaître l'outil.

Enfin, le « *cercle des réformateurs* » apporte des améliorations techniques qui permettent de standardiser le produit et de le répandre au plus grand nombre. Ce moment est critique pour l'outil du fait du changement d'échelle car le produit doit souvent être redéfini à ce moment-là.

Le concept d'intelligence collective n'est pas nouveau et concernait déjà les œuvres littéraires orales du Moyen-Âge qui se modifiaient et s'enrichissaient selon les apports des différents auteurs. Au 20^{ème} siècle ce phénomène, ici appliqué à des réalisations techniques, s'amplifie avec l'aide d'internet et a notamment donné naissance au wifi, aux blogs, au *peer to peer* et aux logiciels libres.

3.2.2. Comment les contributions se structurent

Si ce processus n'est pas nouveau, l'ampleur du phénomène l'est par la multitude des contributeurs et l'échelle internationale et en temps réel des participants. L'un des fondateurs du libre, Eric S. Raymond, dans un ouvrage devenu célèbre relatant les débuts du libre¹⁵, rapproche le mode de construction des logiciels libres à celui d'un bazar : « *À l'opposé de la construction de cathédrales, silencieuse et pleine de vénération, la communauté Linux paraissait plutôt ressembler à un bazar, grouillant de rituels et d'approches différentes (très justement symbolisé par les sites d'archives de Linux, qui acceptaient des contributions de n'importe qui) à partir duquel un système stable et cohérent ne pourrait apparemment émerger que par une succession de miracles. Le fait que ce style du bazar semblait fonctionner, et bien fonctionner, fut un choc supplémentaire... [J']essay[ais] de comprendre pourquoi le monde Linux, au lieu de se disloquer dans la confusion la plus totale, paraissait au contraire avancer à pas de géant, à une vitesse inimaginable pour les bâtisseurs de cathédrales* ».

¹⁴ Richard M. Stallman a coutume de raconter qu'il s'est un jour retrouvé dans l'impossibilité de réparer son imprimante car il ne disposait pas du code source ; cela l'aurait alors incité à promouvoir l'utilisation de logiciels libres.

¹⁵ *La cathédrale et le bazar* d'Eric S. Raymond, 1999. Eric S. Raymond est développeur. Il y relate sa propre expérience de création d'un logiciel libre, Fetchmail, en 1996. Le livre existe sur différents supports : imprimé mais aussi une version en ligne non payante.

La naissance du libre relève autant de l'aventure technique que de l'aventure humaine. Les créateurs du libre partent souvent d'un noyau technique déjà existant, ce qui économise du temps et du travail. Ainsi Linus Torvalds prend appui sur Minix¹⁶ pour base de Linux car comme l'écrit Eric S. Raymond : « *Les bons programmeurs savent quoi écrire. Les grands programmeurs savent quoi réécrire (et réutiliser)*¹⁷ ». Le créateur du logiciel doit être convaincu de l'utilité du produit qu'il développe ; si cet intérêt disparaît, il doit alors transmettre son travail à d'autres qui pourront s'y consacrer et améliorer le produit avec un regard neuf. Le produit doit ensuite être mis en commun rapidement car les défauts et les bogues seront plus facilement remarqués par un grand nombre de personnes (informaticiens et usagers) que par un seul : c'est le mode de construction « *bazar* » qui utilise « *le monde entier comme réservoir de talents* ». Le développement du produit se fait donc de manière collaborative du début à la fin.

4. Le contexte juridique

Un large débat a lieu depuis plusieurs années sur la protection des logiciels et sur leur brevetabilité possible. Pour de nombreux acteurs, dont les créateurs de logiciels libres, l'évolution de la législation en la matière fait l'objet d'une surveillance attentive car elle pourrait peser gravement sur l'innovation en général.

4.1. Bref rappel sur la protection des œuvres et des inventions

Dès la naissance du marché des logiciels est apparue la nécessité de leur protection juridique afin de promouvoir la création de solutions techniques et de rentabiliser les investissements consacrés à leur développement. Deux voies légales s'offraient alors pour les protéger : le droit d'auteur et le brevet.

4.1.1. Le droit d'auteur

Le droit d'auteur tel qu'il est défini dans l'article L 111-1 du Code de la propriété intellectuelle « *comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des*

¹⁶ Un minuscule système d'exploitation ressemblant à Unix.

¹⁷ Extrait de *La cathédrale et le bazar*.

attributs d'ordre patrimonial ». Le droit moral constitue un droit protecteur de l'œuvre¹⁸ ; les droits patrimoniaux quant à eux assurent l'auteur des conditions de reproduction de son œuvre.

Les logiciels et les matériaux de conception préparatoire¹⁹ sont considérés comme des œuvres de l'esprit et protégés par le droit d'auteur. Ce régime a pour avantage de permettre aux créateurs de programmes informatiques de revendiquer immédiatement le bénéfice de l'application des conventions internationales en la matière (notamment la Convention de Berne de 1886). Depuis la loi du 10 mai 1994, les logiciels sont considérés comme des œuvres à part entière dans le droit français avec des restrictions portant sur les prérogatives morales de retrait et de respect de l'intégrité dont ne peuvent bénéficier les auteurs de logiciels.

4.1.2. Le droit des brevets

Le brevet confère à son bénéficiaire l'exclusivité absolue sur l'exploitation commerciale de l'invention à caractère industriel. De ce fait l'inventeur peut interdire à autrui de commercialiser une invention similaire à la description qui figure sur son dépôt sous peine de poursuites pour contrefaçon.

La nécessité du caractère industriel du brevet exclut du champ de la brevetabilité les découvertes scientifiques entre autres (formules mathématiques et algorithmes). L'article L 611-10 du Code de la propriété intellectuelle indique que ne sont pas considérés comme des inventions au sens du premier alinéa du présent article notamment « *les programmes d'ordinateurs* ». L'exclusion de la brevetabilité des logiciels décidée par la convention de Munich du 5 octobre 1973 a été entérinée par la directive européenne n° 91/250 du 14 mai 1991²⁰.

4.1.3. L'évolution des usages

En 1996, l'USPTO (United States Patent and Trademark Office) diffuse ses « *Final Computer Related Examination Patent Guidelines* » ; cette déclaration qui

¹⁸ Il englobe le droit de paternité, le droit de divulgation, le droit à l'intégrité et le droit de repentir.

¹⁹ Le matériel de conception préparatoire se définit traditionnellement comme l'ensemble des travaux de conception aboutissant au développement d'un programme, à condition qu'ils soient de nature à permettre la réalisation d'un programme d'ordinateur à un stade ultérieur. En font partie, notamment, le dossier d'analyse et les schémas décrivant les traitements à effectuer. Plusieurs de ses composantes peuvent être de nature immatérielle.

²⁰ « *Les États membres protègent les programmes d'ordinateur par le droit d'auteur en tant qu'œuvres littéraires au sens de la convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques... Un programme d'ordinateur est protégé s'il est original, en ce sens qu'il est la création intellectuelle propre à son auteur* ».

a été interprétée en une « *invention contenant une partie logicielle peut désormais être brevetée* », a ouvert la brèche à des milliers de dépôts de brevets en même temps que les critères de brevetabilité devenaient de moins en moins stricts. De ce fait plus de 45 000 brevets « *sur des inventions mises en œuvre par ordinateur* » ont été accordés par l'Office Européen des Brevets depuis cette date, dont 70 % par des sociétés non européennes.

Devant la contradiction apparente entre le dépôt de brevets logiciels accepté par l'Office Européen des Brevets et le respect de la Convention Européenne du Brevet, la Commission européenne a rédigé un projet de directive visant à réviser l'accord de Munich. Ce projet de directive européenne « *relatif à la brevetabilité des inventions mises en œuvre par ordinateur* » a été rejeté par le Parlement de Strasbourg le 6 juillet 2005.

4.2. Les logiciels libres face à la brevetabilité

Le brevet ne protège pas un logiciel spécifique, mais les principes qui le sous-tendent, tels les algorithmes ou les structures de données. Il devient ainsi possible d'empêcher quiconque d'utiliser les mêmes algorithmes, de lire ou produire les mêmes formats de fichiers. Le risque encouru par les auteurs de logiciels libres est de se voir attaqués pour contrefaçon, faute de savoir que certaines structures de programmation utilisées sont brevetées. Pour se protéger contre d'éventuelles accusations, la meilleure parade est le secret des codes source, secret dont s'entourent les concepteurs de logiciels propriétaires.

L'une des raisons d'être des brevets est de promouvoir le progrès technique en obligeant l'inventeur, lorsqu'il sollicite la protection de son invention par l'attribution d'un brevet, à porter à la connaissance du public la description technique de celle-ci. La réglementation du brevet contribue ainsi à l'accroissement collectif des connaissances. Mais la pratique actuelle des brevets sur les logiciels aux États-Unis et au Japon conduit de fait à un détournement de la procédure pour paradoxalement verrouiller l'innovation en « minant » le terrain vis-à-vis des nouveaux entrants par le dépôt de très nombreux brevets qui ne se justifient pas toujours par le caractère original ou majeur d'une invention.

Partie 2 Les entretiens

1. L'objectif des entretiens

Nous avons articulé notre étude à partir d'entretiens avec des professionnels des bibliothèques. Nos objectifs initiaux étaient d'analyser le discours actuel sur les logiciels libres en bibliothèques et d'en mesurer leur avancée. Nous savions que des réflexions étaient en cours dans certains établissements et parfois que des choix avaient été faits ; notre étude ne s'est pas limitée à étudier la présence ou l'absence d'un Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) libre ; nous nous sommes intéressées à tous les outils libres éventuellement utilisés, de la suite bureautique au navigateur en passant par la plateforme d'édition, pour donner quelques exemples généraux. Dans ce cas-là, ce sont les difficultés rencontrées mais aussi la satisfaction, l'adéquation aux besoins qui ont été analysées toujours cependant sous le prisme du discours.

2. Le cadre des entretiens

2.1. Les établissements retenus

Nous avons pris le parti de choisir, dans la typologie des bibliothèques existantes, un échantillon d'établissements reflétant la diversité la plus grande possible. Ce sont douze lieux qui ont été visités nous mettant en contact avec seize personnes :

- quatre bibliothèques universitaires ou centres de documentation spécialisés de l'enseignement supérieur et de la recherche : la bibliothèque de l'Université Lumière Lyon 2, la bibliothèque de l'Université Jean Moulin Lyon 3, la bibliothèque de l'Institut de Physique Nucléaire de Lyon et la bibliothèque de sociologie du CNRS²¹ à Paris ;
- quatre bibliothèques municipales : Bordeaux, Caluire, Lyon et Vénissieux ;

²¹ Centre National de la Recherche Scientifique.

- le service des éditions de l'ENSSIB, le Centre National des Arts et Métiers de Paris, l'URFIST²² de Paris et le centre de documentation de l'association lyonnaise Pignon sur Rue.

Diversifier les lieux des entretiens, c'était tenter voir si la réflexion ou la prise de décision étaient justifiés ou non par la taille de la structure, ses ressources, le poids des tutelles ou l'engagement d'acteurs « militants ».

2.2. Les personnes interrogées

Lorsque nous avons fait nos demandes auprès des établissements nous leur avons laissé l'entière liberté de désigner la ou les personnes qui participeraient à l'entretien. Nous avons ainsi rencontré seize personnes : un conservateur, trois bibliothécaires, un assistant qualifié de conservation, quatre ingénieurs d'étude, deux informaticiens, deux webmestres, un assistant internet, un titulaire d'un DESS en informatique documentaire et un maître de conférences.

3. Le déroulement des entretiens

Nous avons réalisé des entretiens semi-directifs dont la durée était comprise entre une et deux heures. Après une brève entrée en matière, nous avons, dans la mesure du possible, laissé les personnes s'exprimer librement sur le sujet. Nos seules interventions ont consisté à guider l'entretien, quand il était nécessaire, pour que soient abordés les principaux sujets que nous avons définis préalablement.

Le guide d'entretien²³ que nous avons élaboré avant de commencer nos visites a été le fruit de lectures de synthèses ou d'actualités sur le sujet. Ces lectures nous ont permis de prendre connaissance du sujet, de repérer les problématiques sous-jacentes aux logiciels libres et de regrouper en un ensemble cohérent les grandes questions sur lesquelles nous souhaitions entendre le discours des professionnels. Ce cadre d'entretien nous a servi de fil conducteur au recueil de discours sur des thèmes identiques, nous permettant de relever la présence d'opinions revenant fréquemment ou au contraire de noter que certains sujets étaient rarement abordés.

²² Unité Régionale de Formation et de promotion de l'Information Scientifique et Technique.

²³ Cf. annexe.

Les entretiens se sont déroulés en face à face, sur le lieu de travail des personnes interrogées. Ils ont fait l'objet d'un enregistrement, en garantissant à nos interlocuteurs la confidentialité de leurs propos. Ils ont ensuite été retranscrits dans leur intégralité pour préparer le corpus de données.

4. L'analyse des discours

Nous avons opté dans un premier temps pour une lecture fine de chaque entretien, à partir des retranscriptions effectuées ; cette lecture nous a permis de rendre compte de la quasi-totalité du corpus étudié et de nous en approprier le contenu. Elle a été individuelle dans un premier temps puis livrée au groupe pour une mise en commun des ressentis. La confrontation des impressions et des analyses a permis de pondérer les différences d'appréciations que nous avons, de voir quels étaient les éléments essentiels qui devaient être mis en valeur.

Par la suite nous avons relevé les éléments forts des discours : mots-clés ou fragments de discours, champs lexicaux, métaphores. L'identification des thèmes, à l'intérieur de chaque entretien, s'est effectuée à partir de nos hypothèses reformulées après lecture des entretiens. Cette analyse de l'entretien utile pour dégager les points forts des discours nous a ensuite guidées vers une analyse thématique, somme de tous les thèmes identifiés à partir des analyses d'entretien. Cette analyse transversale nous a permis de dégager les sujets récurrents, de les catégoriser et de les hiérarchiser. L'importance relative accordée à un thème a été mise en relation avec les éléments du contexte : environnement institutionnel au sens large, fonction de la personne interrogée. C'est sur la base de ces variations que nous avons interprété les informations recueillies.

Pour soutenir notre analyse, il nous a semblé nécessaire de laisser une large place aux extraits significatifs de nos entretiens. Nous avons choisi de les présenter anonymement, pour des raisons éthiques par rapport aux personnes interrogées, mais également pour prendre du recul et éviter de nous censurer, même involontairement.

Partie 3 Usages et représentations des logiciels libres

1. Usages et motivations

1.1. Pourquoi certaines bibliothèques sont passées au libre : les atouts

Une bonne partie des établissements interrogés utilisent des logiciels libres à des degrés divers, ou du moins se sont engagés dans une phase de réflexion pour l'intégration au quotidien de ces outils. Toutefois, aucune structure ne se sert exclusivement de solutions libres. L'utilisation de serveurs Linux ou de la suite bureautique OpenOffice.org permet de faire des économies au niveau des licences et de redéployer les crédits vers d'autres postes plus essentiels à la vie d'une bibliothèque, comme l'acquisition de documents ou le Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB). Trois des établissements de notre échantillon ont franchi le cap du passage à un SIGB libre, à savoir Koha pour deux d'entre eux et PMB pour le troisième.

1.1.1. L'alternative aux logiciels propriétaires

1.1.1.1. *Une philosophie du partage*

Pour un grand nombre de professionnels interrogés, le libre est lié à un état d'esprit, une philosophie qui leur correspond, qui les motive. Ils évoquent des enjeux d'indépendance, de liberté, de partage, l'envie de se dégager de la domination des logiciels propriétaires, le tout lié à l'enthousiasme de la découverte, la curiosité pour un mode de fonctionnement alternatif. Un de nos interlocuteurs déclare : « *éthiquement je suis du côté du logiciel libre* », un autre explique : « *je suis plutôt pour le libre, je trouve que c'est super dynamique, c'est un très bon esprit parce que justement il n'y a pas de dimension commerciale... ça a un côté excitant de se lancer là-dedans.* » Ils distinguent plusieurs types de philosophies liées aux logiciels libres, militante ou plus pragmatique : « *il y a les*

anti-Microsoft qui en gros sont plus dans le militantisme et dans la lutte un peu idéologique contre l'emprise Microsoft et il y a la philosophie, c'est de dire, il faut vraiment faire un logiciel pour les utilisateurs... le logiciel doit évoluer par rapport aux besoins des utilisateurs et à leurs moyens aussi, on ne veut pas être pieds et poings liés avec les éditeurs de logiciels ».

Les enjeux de pouvoir sont bien présents car l'accès au code source des logiciels garantit l'accès à l'information en général. En effet, les logiciels dont le code est secret rendent parfois impossible la lecture de documents écrits il y a quelques années seulement. Les formats informatiques et les logiciels évoluant sans cesse, de nombreux documents ne sont plus compatibles avec les machines actuelles et l'accès y est impossible ou fortement dégradé. En revanche, les documents élaborés avec des logiciels libres, même si les formats changent, gardent le texte en langage commun et le maintiennent relativement lisible au cours du temps. L'accès au document est donc et sera toujours possible. Par conséquent, les logiciels libres sont le garant de la pérennité du texte dans cette période de transformation de notre rapport à l'écrit. La durée de vie des supports informatiques fait peser une menace sur la durée de vie du texte (et de l'image) sous forme électronique. On estime actuellement à 6 ans la durée de conservation des documents numérisés, après quoi l'information se dégrade. De même, certaines disquettes datant d'il y a à peine dix ans ne sont plus lisibles aujourd'hui. Le logiciel libre nous prémunit contre cette perte d'information et maintient un rapport serein à l'écrit.

1.1.1.2. ... en adéquation avec les valeurs des bibliothèques

Les professionnels rencontrés considèrent également que l'utilisation de logiciels libres est en phase avec les missions des bibliothèques, héritières d'une tradition de diffusion du savoir au plus grand nombre²⁴. La défense du libre accès aux sources d'information est une préoccupation constante des bibliothécaires d'aujourd'hui, d'où des prises de position concernant le droit d'auteur, les archives

²⁴ Comme l'indique Eric L. Morgan : « A plusieurs égards, je crois que le développement du logiciel ouvert, tel que le décrit [Eric S.] Raymond, est très similaire aux principes mêmes de la bibliothèque. D'abord et avant tout, par l'idée de partage de l'information », in Logiciels libres et bibliothèques, *Biblioacid*, mai-juin 2004, n° 2-3, p. 1-8.

ouvertes. L'utilisation de logiciels libres participe de ce mouvement revendiquant le partage des connaissances sans restriction ni limitation dans le temps.

Un des professionnels interrogés insiste sur la pluralité des collections, des opinions, des choix que la bibliothèque se doit d'offrir. Dans cette optique, il lui paraît indispensable que l'utilisateur puisse disposer d'informations suffisantes à la fois sur les logiciels propriétaires et les logiciels libres, pour qu'il puisse se décider en toute connaissance de cause : *« à la bibliothèque nous sommes entourés de collections, d'opinions diverses, de livres d'auteurs différents ; pourquoi ne ferait-on pas de même avec les logiciels ? C'est toujours l'idée d'avoir des points de vue ou des fonctionnements différents, ça ne peut faire qu'avancer les choses à mon avis. »*

1.1.2. L'argument financier, souvent décisif pour les petites structures

Peut-être plus encore que la philosophie, l'argument souvent décisif pour le passage à des logiciels libres réside dans leur faible coût : *« il est évident que quand on pense logiciels libres on pense en partie économie », « l'argument principal, c'est la gratuité, après effectivement il y a d'autres choses qui arrivent »*. Nos interlocuteurs relèvent qu'il existe d'ailleurs parfois une confusion pour les non-spécialistes entre les notions de libre, gratuit et ouvert. Un gratuiciel n'est pas forcément libre et inversement ; un logiciel *open source* n'est pas toujours libre au niveau de la licence. Il reste vrai que le coût de départ d'un logiciel libre peut être très réduit, voire nul, ce qui est essentiel pour les petites structures disposant de peu de moyens : *« il faut savoir qu'on avait choisi le libre, qu'on n'avait pas choisi le gratuit... Mais au niveau du coût, ça n'avait rien à voir avec un produit commercial bien sûr »*.

L'utilisation de logiciels libres permet de disposer d'outils adaptés de manière légale, du moins pour le moment. Nous avons pu distinguer trois principaux types d'usages de logiciels libres en bibliothèques :

- **la bureautique et la navigation internet** (OpenOffice.org, Mozilla Firefox, Thunderbird...) : leur utilisation est relativement courante. Comme l'indique une professionnelle travaillant dans une bibliothèque universitaire, *« notre cœur de métier n'est pas le traitement de texte, du*

coup on préfère mettre de l'argent sur le SIGB par exemple qui est vraiment l'élément important pour le professionnel plutôt que d'aller le gaspiller sur des suites bureautiques ».

- **les applications plus spécifiques** (SPIP, NotePad++, The Gimp, SDX...) : Les professionnels ont également recours à des applications libres spécifiques à un besoin particulier, d'autant plus facilement qu'il n'existe parfois pas de logiciel propriétaire correspondant exactement à leurs besoins. Si l'établissement dispose de compétences informatiques internes, il lui est possible de développer un outil personnalisé, démarche difficilement envisageable avec un logiciel propriétaire, à moins de payer le prix fort : *« l'intérêt du libre aujourd'hui, c'est qu'il permet de faire émerger des projets qui n'auraient pas existé sans le libre. »*
- **le SIGB** (Koha, PMB) : la réflexion n'est pour le moment engagée que dans quelques établissements. Cela touche un domaine sensible, puisque le SIGB est au cœur d'une grande partie des activités de la bibliothèque. Les professionnels restent encore assez dubitatifs sur le produit final, et regrettent qu'il ne soit techniquement pas possible de bénéficier d'une période d'essai avec la cohabitation de deux systèmes, comme c'est le cas pour les applications bureautique où on peut par exemple installer la suite OpenOffice.org tout en conservant Microsoft Office. Pour des petites structures, l'acquisition d'un SIGB propriétaire est cependant bien au-dessus de leurs moyens, d'où le choix d'un SIGB libre. Si les fonctionnalités (catalogage, acquisitions, prêts, bulletinage...) ne sont pas encore toutes performantes, les SIGB libres s'améliorent de jour en jour grâce aux contributions collectives. Lorsqu'un établissement décide de financer le développement d'une fonctionnalité²⁵, tous les autres en profitent, contrairement à un SIGB propriétaire où l'offre n'est pas modifiée, même si aujourd'hui de plus en plus d'établissements se battent pour que les sociétés éditrices ne facturent plus les développements déjà payés par d'autres.

²⁵ Un de nos interlocuteurs nous a cité l'exemple de l'École des mines de Paris qui a ainsi financé le développement de différentes fonctionnalités du SIGB libre Koha.

1.1.3. Des produits fiables et adaptables

1.1.3.1. Répondre aux besoins spécifiques des établissements

Nos interlocuteurs évoquent également fréquemment la qualité des logiciels libres, plus sûrs, moins sujets aux attaques de virus qui touchent principalement les applications Microsoft. Ils mettent également en avant :

- les possibilités d'adaptation aux besoins spécifiques de chaque structure : *« c'est surtout au départ assez rêvé de trouver des produits qui ont une telle possibilité dès le départ et après vous les modifiez comme vous voulez, au départ vous ne modifiez pas le programme, on peut modifier l'affichage, c'est d'une simplicité »* ;
- le gain de temps : si on utilise différents logiciels propriétaires, on est obligé de dépendre de plusieurs interlocuteurs, d'où une perte de temps quand il faut dialoguer pour résoudre les problèmes, ou pour demander des améliorations : *« quand on équilibre des logiciels payants qui sont gérés par des sociétés éditrices, ça veut dire que très souvent derrière on a un contrat de maintenance, ça pèse évidemment financièrement mais ça veut dire aussi qu'à chaque fois on a des interlocuteurs différents... ça devient assez lourd à gérer, je préfère limiter à un minimum d'interlocuteurs parce qu'on n'a pas que ça à faire »* ;
- la création de nouveaux rapports : il n'est plus question d'être *« pieds et poings liés »* avec un fournisseur de logiciel que l'on est forcé de garder tant qu'on utilise ce logiciel, on passe à un rapport contractuel de service avec une société prestataire, qu'il est possible de remplacer si elle ne donne pas satisfaction ;
- des contraintes moindres : un logiciel libre peut évoluer plus ou moins rapidement en fonction des besoins propres de la bibliothèque et non plus selon le rythme du fournisseur qui impose des mises à jour qui ne sont pas forcément utiles pour la bibliothèque, alors qu'elles sont lourdes à réaliser : *« c'est tous les 6 mois presque une nouvelle version et on est obligé de passer sur tous les postes parce que c'est un système client-serveur et ça fait plus d'une centaine de postes sur lesquels il faut faire la mise à jour »*.

1.1.3.2. *Un potentiel de développement motivant*

Outre la meilleure adéquation du produit à des besoins spécifiques, les établissements qui font l'acquisition de produits libres s'engagent directement dans le développement de leur logiciel, ce qui les amène à se poser des questions sur leurs besoins réels ; la démarche projet est fortement mise en avant, avec une implication de tout le personnel : « *des petites équipes qui commencent à développer et à mettre en œuvre sur leur temps de travail... et le projet devient une vraie réalisation, un vrai projet* ».

Que cela soit pour PMB ou Koha, ils évoquent la simplicité d'utilisation et de consultation, la convivialité, l'accès full web, même si l'installation du logiciel leur a parfois donné « *des sueurs froides* ». Progressivement, les différents modules se perfectionnent, avec les retours d'expérience des utilisateurs. Ainsi, une des deux utilisatrices de Koha rencontrées nous a indiqué que le moteur de recherche libre Zebra serait implémenté dans la version 3 de Koha, pour pallier l'actuelle faiblesse de la recherche documentaire : « *la recherche actuellement est très brute... grâce à Zebra, je pense que Koha sera non seulement un bon SIGB, mais en plus avec cette fonctionnalité de recherche documentaire* ».

1.1.3.3. *Vers de nouveaux rapports de services*

Un des atouts d'un SIGB libre est la possibilité de tester réellement le produit et non plus se fier à une offre théorique. En effet si une bibliothèque lance un appel d'offre, le choix du SIGB se fera à partir des propositions écrites des fournisseurs, d'où de possibles surprises et déceptions à l'arrivée. Une attitude raisonnable est décrite par la formule « *never-buy-a-pig-in-a-poke* »²⁶ : les bibliothécaires devraient acheter seulement ce qu'ils peuvent voir et expérimenter par eux-mêmes et non pas se fier aux déclarations d'un éditeur sur son logiciel et ses développements futurs. Les professionnels qui ont fait le choix d'un SIGB libre ont ainsi apprécié de pouvoir tester le produit avant de l'installer : « *le SIGB commercial vous ne le testez jamais vraiment ; vous vous fiez à ce que dit l'éditeur. Là la différence, c'est que le jour où vous voulez vous réinformatiser avec un SIGB libre a priori vous avez déjà testé* ».

²⁶ « Ne jamais acheter un cochon dans une poche », in Dorman, David, 71^{ème} Congrès de l'IFLA, *La révolution à venir des logiciels libres*, Oslo, 2005. Disponible sur : http://www.ifla.org/IV/ifla71/papers/155f_trans-Dorman.pdf

1.2. Pourquoi certaines bibliothèques hésitent : les appréciations négatives et les attentes

1.2.1. Le manque d'aisance avec les outils informatiques

1.2.1.1. *Qui fera le premier pas ?*

S'ils sont prêts à reconnaître d'indéniables qualités aux logiciels libres, aucun des professionnels rencontrés n'utilise exclusivement du libre. Certains manifestent de l'intérêt, mais travaillent majoritairement avec des logiciels propriétaires. D'autres emploient à la fois du libre et du propriétaire : par exemple, des serveurs Linux, des outils libres (la suite bureautique OpenOffice.org, le navigateur Firefox, la messagerie Thunderbird, l'éditeur d'images The Gimp...) et un SIGB propriétaire ; ou bien OpenOffice.org, Spip (Système de publication pour l'internet), un SIGB libre, le tout fonctionnant sous Windows.

Passer à des solutions libres leur paraît parfois délicat à mettre en place, avec une nécessaire période de rodage pour s'approprier l'outil. Cela explique qu'ils peuvent préférer patienter, observer, avec l'espoir que d'autres se lancent avant eux : « *tout le monde se regarde en chien de faïence, c'est-à-dire, c'est au premier qui fera le pas, qui recevra toutes les visites, qui sera questionné, qui peut-être fera boule de neige* ». Si les retours d'expérience leur semblent favorables, ils suivront le mouvement, sinon ils décideront de ne pas prendre de risques et de garder leurs repères.

1.2.1.2. *Des ressources internes parfois limitées*

On relève des différences de position selon que l'établissement possède ou non un service informatique propre. Cette situation est plus courante pour les bibliothèques universitaires, d'où une moindre appréhension pour le passage au libre, car les bibliothécaires savent qu'ils pourront s'appuyer sur les compétences des informaticiens pour adapter les produits : « *on a un informaticien et en plus cet informaticien est développeur... c'est un point effectivement à prendre en compte* ». En bibliothèque municipale, les ressources informatiques sont généralement mutualisées au niveau de la mairie et la bibliothèque ne maîtrise pas

l'installation des applications ; les postes sont souvent bridés pour éviter la prolifération anarchique de logiciels susceptibles d'infecter le réseau et il faut alors demander des autorisations spéciales pour chaque nouvel ajout de logiciel, qu'il soit libre ou propriétaire, ce qui ne facilite pas un passage massif au libre : *« de toute façon forcément ici on ne peut pas télécharger quoi que ce soit, donc nécessairement on passe par le service informatique pour leur dire "on aimerait bien qu'ils aient Firefox, est-ce qu'on a le droit de l'installer sur nos machines, est-ce que vous pouvez nous le télécharger ?". C'est on va dire une négociation permanente... et en fait c'est beaucoup trop, c'est vraiment très contraignant ».*

1.2.1.3. *L'indispensable motivation interne*

La question des compétences du personnel des bibliothèques dans ce domaine est encore plus cruciale en l'absence de service informatique interne. Si un petit groupe de personnes - ou même une seule personne - est réellement motivé, il lui est possible de convaincre sa hiérarchie du bien-fondé de cette démarche : *« c'est une question de personne avant tout, s'il y a quelqu'un qui s'y connaît, qui veut s'y mettre ou qui est intéressé, ensuite il faut bien sûr l'appui des instances, mais du moment qu'on démontre par des chiffres en général ça leur reviendra un peu moins cher... ils ont plus ou moins tout à gagner ».* Un autre de nos interlocuteurs confirme que rien n'est possible sans quelques professionnels convaincus qui impulsent le mouvement : *« il faut bien sûr qu'il y ait quand même quelqu'un pour lancer la machine, et qu'il y ait derrière des personnes qui répondent présentes ».*

1.2.1.4. *La résistance au changement*

À l'inverse, le manque ou la faiblesse des compétences techniques au sein d'un établissement handicape lourdement le développement des logiciels libres. Même si on fait le choix d'une solution libre, on risque de ne pas exploiter son potentiel et de se contenter des fonctionnalités de base alors qu'il serait possible de le paramétrer beaucoup plus finement : *« peut-être que j'utilise vraiment les choses basiques, donc du coup je n'ai pas eu vraiment de problèmes... ».* Il faut aussi compter avec les réticences, voire l'hostilité d'une part plus ou moins importante du personnel, pour de multiples raisons : automatismes, force de l'habitude qui fait gagner du temps quand on connaît bien un produit, obligation de se réapproprier

l'outil en assimilant d'autres logiques, manque de communication au sein de l'équipe, ou bien tout simplement résistance au changement, quel qu'il soit et non pas lié au libre. Nos interlocuteurs sont unanimes sur ce point ; l'un d'eux indique : *« le fait de changer était un problème... que ce soit libre, que ce soit interne ou que ce soit du commerce, le problème était le changement, ça ne fait pas l'ombre d'un doute. »* ; un autre ajoute : *« il faut réapprendre, se déshabituer et prendre de nouvelles habitudes... le changement, à mon avis c'est un des plus gros freins »* ; un autre encore explique : *« la peur du changement, c'est énorme... le point difficile c'est que globalement ça [Firefox] fonctionne très bien, sauf qu'à un moment donné les personnes s'aperçoivent que ça n'est pas Internet Explorer et alors là c'est vent de panique »*.

1.2.2. Des outils libres encore perfectibles

1.2.2.1. *Les développeurs potentiels ne sont pas les principaux bénéficiaires*

La mise en place plus ou moins laborieuse des logiciels libres en bibliothèque peut également s'expliquer par le fait que les ressources financières et techniques ne se trouvent pas forcément dans les établissements les plus à même d'utiliser des solutions libres. Pour les SIGB par exemple, on estime aujourd'hui qu'ils répondent mieux aux besoins des petites structures, mais ces dernières disposent rarement des compétences informatiques internes pour adapter les SIGB à leurs besoins spécifiques : *« dans une petite bibliothèque ça va être plus viable mais ça veut dire que dans une petite bibliothèque, il y a déjà moins de ressources humaines »*. À l'inverse, les gros établissements, dotés de davantage de moyens, seraient en mesure d'assurer un certain nombre de développements, mais en l'état actuel des choses, la gestion de plus de 200 000 à 300 000 notices par un SIGB libre n'est pas encore envisageable²⁷ : *« c'est un peu compliqué, parce que du coup dans une grande bibliothèque municipale, il y aura a priori un service informatique, donc si dans le service informatique il y a un développeur, parfait, il pourra développer ou apporter des briques. En même temps... si c'est par exemple*

²⁷ <http://www.koha.org> : *« The biggest public library using Koha so far is Nelsonville Public Library, Ohio, USA, with 250,000 items »* ; en France, le déploiement de Koha est en cours pour le réseau des bibliothèques Frantiq (documents

un logiciel de catalogage, pour une grosse bibliothèque, le logiciel libre, il ne va pas suivre parce que un million de notices, a priori il va avoir du mal à le gérer. »

1.2.2.2. *Un besoin d'outils immédiatement opérationnels*

De façon générale les acteurs considèrent que les fonctionnalités disponibles dans les SIGB libres ne sont pas aussi nombreuses que dans les logiciels commerciaux et qu'elles ne sont pas suffisamment performantes, voire même qu'elles ne correspondent pas à leurs besoins. Une utilisatrice de PMB reconnaît : *« c'est vrai que peut-être il y a des gens qui diront, le module acquisitions, le fait qu'il n'existe pas, c'est un frein »*. Quant à Koha, une professionnelle travaillant en bibliothèque universitaire nous indique : *« pour l'instant, Koha n'a pas de chargeur Sudoc²⁸ donc ils [les fournisseurs de SIGB propriétaires] se disent c'est rédhitoire tant que ça n'existe pas »*. Cependant elle n'exclut pas le fait que cette fonctionnalité soit développée rapidement, ce qui rendrait Koha beaucoup plus attractif pour les services communs de documentation : *« il faut savoir quand même que les chargeurs en question on les a payés auprès de ces sociétés commerciales. Donc pourquoi pas le payer aussi pour un développement sur Koha ou sur un autre SIGB libre ? »*

1.2.3. Des impressions contrastées concernant le coût à l'utilisation

1.2.3.1. *Un coût équivalent, voire plus élevé ?*

Malgré leur perception plutôt positive des logiciels libres, certains professionnels s'interrogent sur l'engouement actuel pour ces produits et se demandent s'il ne s'agit pas plutôt d'une mode, de quelque chose d'accessoire, de passager, voire d'une démarche assez démagogique, liée à la volonté de se doter d'une image flatteuse, source de satisfaction intellectuelle pour les utilisateurs : *« c'est un peu à la mode, c'est un peu une image de marque... là ça fait une année que les*

d'archéologie du CNRS, 22 sites, 250 000 notices), mais comme pour la Nelsonville Public Library, il s'agit de notices minimales où seuls les champs principaux sont remplis.

²⁸ Le Sudoc (Système universitaire de documentation) est le catalogue collectif des bibliothèques universitaires françaises et autres établissements de l'enseignement supérieur. Le catalogage des notices bibliographiques est mutualisé, chaque bibliothèque pouvant récupérer les notices des ouvrages déjà entrés dans la base grâce à un chargeur Sudoc développé au sein du SIGB de la bibliothèque.

municipalités, les conseils généraux poussent un peu pour qu'on passe au libre parce que ça donne une image entre guillemets "altermondialiste" peut-être ».

Mais plus encore que cette remise en cause de l'éthique des logiciels libres, c'est sur l'aspect financier qu'ils sont le plus dubitatifs ; les coûts cachés - humains ou financiers - peuvent selon eux se révéler assez importants, allant même jusqu'à être équivalents : *« de toute façon le coût financier risque d'être à peu près similaire dans l'un ou dans l'autre cas »*, voire plus élevés : *« un produit propriétaire peut au final revenir moins cher à l'usage qu'un produit libre »*. Un de nos interlocuteurs nous indique qu'avec un logiciel propriétaire, on connaît d'avance les coûts d'achat et de maintenance, alors qu'avec un logiciel libre on avance en terrain inconnu, des dépenses pouvant se rajouter au fur et à mesure, par exemple pour des besoins en développement supplémentaires.

Une des bibliothèques universitaires interrogées conteste cette vision et précise que son fournisseur de SIGB propriétaire fait payer les modifications demandées, d'où d'importants surcoûts en plus de la maintenance : *« il faut savoir que [la société] est très maligne et qu'il y a parfois des choses qui relèvent soi-disant des contrats de maintenance et qu'on se retrouve quand même obligé de payer. On a payé par exemple une nouvelle version de notre catalogue en ligne ; ils ont réussi à la faire payer à toutes les bibliothèques... alors que dans la maintenance toute nouvelle version doit être gratuite. Donc par moment on se dit, si on payait du développement sur un SIGB libre parfois en journées de développement ça nous reviendrait moins cher »*.

1.2.3.2. *Une absence d'évaluations comparatives*

On constate qu'en matière d'économies ou non, cela reste dans la très grande majorité des cas de l'ordre du ressenti, aucun établissement n'ayant encore évalué précisément les coûts (humains et financiers) d'une solution libre par rapport à un logiciel propriétaire : *« les coûts, est ce qu'on a évalué les coûts ? En termes d'humains, en termes de gestion... non pas vraiment. Autant on a une vision assez claire de tout ce qui est prestation de services, numérisation, autant la gestion des coûts qu'on a en interne elle est quand même difficile à avoir »*. Tant que cette démarche n'aura pas été effectuée, les impressions personnelles domineront et beaucoup continueront à se demander si le libre est vraiment avantageux

économiquement parlant et si cela suffit à compenser les désagréments suscités par sa mise en place. Les opinions sont très contrastées à ce niveau : l'un de nos interlocuteurs, travaillant en bibliothèque municipale, s'interroge sur le coût du passage à des solutions libres : *« la vraie réponse c'est que je ne sais pas combien ça peut coûter à la mairie. Et combien, quelle économie ça pourrait représenter... pour le coup modifier 500 machines et avec un nombre conséquent d'utilisateurs, ça prend un temps fou »* ; en revanche, dans une autre bibliothèque municipale, l'informaticien indique qu'une fois qu'on a paramétré un poste, la configuration s'exporte très facilement : *« à partir de ce moment quand on a l'image le déploiement est quasiment instantané... on arrive sur le poste on fait 3 réglages et c'est terminé »* et que la fiabilité des systèmes fait gagner un temps précieux, avec des réinitialisations beaucoup moins fréquentes

Contester le moindre coût des logiciels libres par rapport aux logiciels libres sans arguments étayés, c'est peut-être aussi une façon de ne pas avoir à creuser la question. D'autre part, certaines structures n'éprouvent pas le besoin de faire des économies. Aucune des bibliothèques municipales visitées n'a mentionné de mesures concrètes de leurs tutelles pour l'adoption de logiciels libres ; au contraire il serait plutôt ardu pour elle de prendre des initiatives à sa seule échelle : *« on n'est pas décisionnaire là dessus, c'est le service informatique, ils ont un parc de 2000 PC à gérer à la mairie et eux ils veulent la chose la plus simple, c'est-à-dire que tous les postes aient la même configuration... c'est pour ça qu'il n'y a pas Linux ici »*. De plus, la collectivité négocie les licences pour l'ensemble de son parc informatique et il y a rarement de motivation financière pour la bibliothèque car les économies qu'elle pourrait réaliser au niveau informatique ne seraient pas forcément redéployées vers elle. La situation est en revanche toute autre pour une bibliothèque universitaire disposant d'un budget global ; en cas d'allègement du budget informatique, d'autres secteurs peuvent être renforcés, en particulier la documentation et les services aux utilisateurs, cœur des missions des bibliothèques : *« on est en train d'essayer de réduire le budget informatique pour permettre au SCD d'assumer sa vocation première qui est d'acheter de la documentation. »*

2. Les acteurs

2.1. Les acteurs au sein de la bibliothèque

2.1.1. Quelle place pour les bibliothécaires ?

Les professionnels des bibliothèques sont amenés à reconsidérer leur place, leurs compétences, les contours de leur métier. Aux changements importants rencontrés ces vingt dernières années (informatisation, documentation électronique...), s'ajoute l'apparition du logiciel libre qui amène les bibliothécaires à s'impliquer davantage dans la technique pure.

2.1.1.1. *Le cœur du métier n'est pas l'informatique*

Plusieurs interlocuteurs nous ont déclaré que l'informatique n'était qu'un outil et ne constituait en aucun cas « *le cœur du métier* ». À trois reprises la même phrase a été prononcée : « *chacun son métier* », indiquant que le bibliothécaire n'était pas un informaticien et vice versa, même dans le cas de bibliothécaires qui avaient largement participé à l'installation du logiciel. Une documentaliste déclare : « *les choix vraiment précis, c'est à eux [les informaticiens] de les faire* ». Pour beaucoup, changer un code source n'est pas du ressort des personnels de bibliothèque. Une autre, pourtant enthousiaste sur les développements des logiciels libres, déclare : « *j'aime bien l'informatique, c'est devenu une passion, mais c'est pas mon métier (rires)* ».

Derrière l'adoption d'un logiciel libre, il y a diverses motivations : l'amélioration de l'offre, la flexibilité du produit, la liberté... Mais souvent l'économie ainsi réalisée sert à se concentrer sur les activités de base d'une bibliothèque, ses « *missions premières* » : acheter davantage de documents, embaucher du personnel qui fait défaut. « *autant qu'elles [les bibliothèques] mettent l'argent dans l'animation ou dans les ouvrages* », « *une bibliothèque est là pour offrir de la documentation aux lecteurs et moi j'aimerais bien que l'informatique... ne grève pas trop le budget du SCD et qu'on puisse investir dans les collections* ».

2.1.1.2. *Une culture informatique minimale*

Les professionnels de la documentation doivent aujourd'hui avoir de plus larges compétences en informatique, comme savoir installer un logiciel : « *On a eu le discours "c'est chacun son métier, ça ne fait pas partie de nos attributions", pour un bibliothécaire, un conservateur... on n'est pas forcément formé à ça, mais bon, il faut bien que quelqu'un le fasse* ».

Cependant, les bibliothécaires ne sont pas toujours associés à la décision d'adopter ou non un logiciel libre. Ainsi, dans les bibliothèques les plus grandes, le département informatique peut lancer un logiciel libre sans intégrer les bibliothécaires à ce choix. Les informaticiens testent - avec un réel souci de choisir des outils simples, fonctionnels et intuitifs - la future application et la mettent ensuite à disposition des professionnels après une formation. À l'inverse, dans les structures plus petites, le pilotage du projet est mené par un bibliothécaire qui, avec ou sans groupe d'étude ou de comité de pilotage, instruit le cahier des charges, décide des choix bibliothéconomiques et fait parfois office d'agent de maintenance informatique.

Pourtant, contraints par le coût élevé des logiciels propriétaires, certains parviennent à informatiser leur bibliothèque. Certes, il s'agit, dans notre étude, d'un petit centre de documentation ayant peu d'ouvrages et de lecteurs. La documentaliste, qui n'avait aucune connaissance approfondie en informatique, a cependant mis en place un SIGB et un site internet sans appui interne avec la seule aide de la communauté, de la documentation en ligne et d'amis. Cette pratique reste toutefois isolée. Pour un autre bibliothécaire, il devient « *de plus en plus gênant de ne pas posséder cette compétence-là* ».

On voit donc que l'implication des professionnels varie fortement en fonction de plusieurs facteurs parmi lesquels : l'intérêt professionnel pour les logiciels libres, le militantisme, la curiosité, la nécessité (faible coût, seul produit adapté aux besoins)...

2.1.2. Les ressources informatiques en personnel

Peu de bibliothécaires sont capables de manipuler le code source. C'est pourquoi une aide est presque toujours nécessaire, ou au moins une ressource en interne.

2.1.2.1. Un agent précieux : l'informaticien

On constate que les situations et les bibliothèques sont très diverses. Certaines sont riches en ressources, comme certains services communs de documentation ou bibliothèques municipales et disposent donc d'un informaticien ou d'une véritable équipe à plein temps. Cette condition favorise largement le passage au libre dans de bonnes conditions. Une bibliothèque universitaire de notre panel d'entretiens a préparé son éventuel passage au libre en évaluant stratégiquement toutes les ressources et garanties dont elle disposait : soutien de la tutelle, accueil favorable des agents... Parmi ces ressources figure bien sûr un informaticien, condition sine qua non pour envisager un tel projet à l'échelle qui est la sienne. Elle sait également pouvoir disposer de personnels informatiques supplémentaires si besoin est. Sans développeur, les grosses bibliothèques n'envisagent pas de passer à un SIGB libre. D'ailleurs les établissements disposant de ces agents s'estiment « *bien dotés* ». Une bibliothécaire déclare « *c'est quand même plus facile à mettre en place dans les BU parce qu'il y a des services informatiques derrière* ». Le mot « *derrière* » traduit bien deux choses : les services informatiques sont une ressource sinon cachée, du moins presque invisible. D'autre part, ils sont en renfort, en soutien, comme une base arrière nécessaire à la viabilité du projet. D'ailleurs, le CRI (Centre des Ressources Informatiques) de l'université Paris X Nanterre a ouvert un blog sur les logiciels libres²⁹, visant à mieux faire connaître ces outils au grand public. Il donne l'actualité de ce sujet (manifestations, législation, avancées techniques...) et constitue ainsi une source d'information. Cette initiative montre bien que les services informatiques des universités sont concernés par le sujet, commencent à s'organiser et comme dans le monde des bibliothèques, tâchent de faire connaître cette activité à leurs collègues. Comment font alors les autres bibliothèques ? Celles qui sont sous logiciel libre sans posséder d'informaticien ? Celles qui voudraient tenter l'aventure ?

2.1.2.2.

La solution du pauvre : la personne qui « s'y connaît »

Le plus souvent, la bibliothèque ne compte pas dans ses rangs de développeurs ou d'informaticiens. Pourtant il y a souvent un agent plus curieux, ou plus compétent

²⁹ <http://logicielslibres.u-paris10.fr/blog/>

que les autres en informatique, qui est une personne ressource et qui est souvent le seul de son établissement à pouvoir aider ses collègues dans ce domaine. Cette compétence, acquise à mesure que l'informatique prenait de l'importance dans de nombreuses tâches en bibliothèque, va du dépannage des bogues courants jusqu'à l'installation de logiciels libres. La ressource est souvent seule, ce qui pose un double problème : si elle cumule cette fonction prenante avec ses tâches courantes, elle est débordée ; par ailleurs elle est unique et si elle disparaît (mutation, absence...), aucune aide ne vient la remplacer.

Dans le cas des logiciels libres, ce problème s'aggrave car on fait rarement appel à un contrat de maintenance, ce qui est très fréquent avec les logiciels propriétaires. Sans service de maintenance rapide, le logiciel ne peut être réparé que par une personne compétente. Il s'agit donc de posséder une personne motivée par le sujet : *« il faut qu'il y en ait au moins un dans l'équipe, mais le problème c'est que la personne qui veut encourager ça, si elle ne voit pas au bout d'un certain moment l'évolution, ça peut user, ça n'est pas forcément évident ».*

2.1.2.3. *Un avenir encore imprécis*

Pour certains, le bibliothécaire doit être une interface, il doit savoir utiliser une base de données sans nécessairement comprendre un code source. *« L'expertise bibliothécaire »* doit être réelle et elle devra l'être de plus en plus à l'avenir. En effet, le bibliothécaire est la personne relais entre la société de logiciels et les besoins de sa bibliothèque. Un interlocuteur nous signale d'ailleurs que trois de ses anciens collègues sont actuellement commerciaux pour des entreprises de SIGB, *« ce sont un peu des traducteurs »* entre les exigences de la bibliothèque et l'équipe informatique. Le bibliothécaire se doit d'avoir cette culture minimale pour accomplir des tâches telle que rédiger un cahier des charges ou procéder à une réinformatisation, parler un langage commun minimal avec ses clients. L'élargissement futur des compétences se trouve là.

Dans un autre établissement, nettement pro-logiciel libre, on souligne la nécessité d'avoir de plus amples connaissances en informatique en général et en particulier dans les logiciels libres, même si cela prend parfois des allures de croisade. En effet, bien souvent c'est l'abnégation quasi religieuse de diverses personnes qui permet au logiciel libre de s'implanter :

- Les développeurs qui « *développent le week-end... sur leur temps libre, ils n'ont pas forcément que ça à faire* »
- Quelques bibliothécaires qui les font connaître aux usagers et aux autres membres de la profession : « *c'est un peu prendre son bâton de pèlerin, comme beaucoup de projets, on avance pas à pas* »

Sans toutefois avoir les compétences d'un informaticien, le bibliothécaire sera contraint à approfondir ses connaissances en informatique. Les compétences futures devront être plus ambitieuses, comme elles n'ont cessé de l'être ces vingt dernières années, pour aboutir aujourd'hui à une sorte de « *bibliothécaire 2.0* »³⁰.

2.1.3. Des tutelles étrangement absentes

On pourrait penser que les tutelles sont des acteurs de premier plan dans la diffusion et l'adoption de logiciels libres. Les pouvoirs publics pourraient pousser les établissements à passer au libre, par souci d'économie ou par souci de présenter une image moderne. Pourtant, leur impact sur ce sujet est très limité malgré l'existence d'agences au sein du gouvernement dédiées à la promotion du libre depuis le début des années 2000³¹.

2.1.3.1. À l'échelle ministérielle

L'attitude des tutelles est, au pire, une absence totale et au mieux, des remarques bienveillantes quand elles prennent connaissance de la démarche entreprise : « *il fallait bien prendre une décision, mais c'est vrai que [dans l'établissement] il n'y a pas de préconisations dans le choix du libre* ». Les pouvoirs publics n'impulsent pas de projets et n'offrent pas non plus leurs conseils afin d'aider les bibliothèques intéressées par les logiciels libres : « *Pression ou soutien du ministère, c'est non dans les deux cas. Ils ne soutiennent pas, ils ne font pas de pression. Ce serait bien d'être soutenu, mais là non, je n'y crois pas du tout* ». Ce soutien est pourtant attendu, ne serait-ce que pour valider un choix lourd de conséquences : « *S'il n'y a pas de soutien quelque part d'une ou d'un des éléments de tutelles, non, on ne peut pas. Moi je suis fonctionnaire de l'État, je ne peux pas m'amuser à faire ce que je*

³⁰ Allusion au web 2.0, web de nouvelle génération.

³¹ Notamment l'ATICA (Agence pour les Technologies de l'Information et de la Communications dans l'Administration), créée en 2001, remplacée par l'ADAE (Agence pour le Développement de l'Administration Électronique) en 2003. La DGME (Direction générale de la modernisation de l'Etat) a ensuite pris la relève (décret n°2005-1792 du 30/12/05).

veux ». Parmi toutes les personnes rencontrées, la réflexion sur l'open source est venue d'elle-même, d'une démarche personnelle ou de leur bibliothèque. On le verra plus tard, l'initiative relève donc souvent de la motivation de personnes isolées : « *C'est une décision qui finalement a été prise par moi et qui est assumée par moi* ». C'est pourquoi, sans aller à l'encontre de la tutelle, les bibliothécaires constatent qu'il ne leur faudra pas attendre leur soutien : « *Je crois qu'à un moment si on veut aller de l'avant, il ne faut pas attendre un soutien particulier du ministère* ». Car ces personnes ont bien la conviction d'aller de l'avant et de faire le choix d'améliorer la situation présente tout en prenant des risques seules.

Elles ont même parfois l'impression de devoir se justifier « *Non, non, c'est nous qui avons impulsé... on a vendu notre projet à la tutelle, ça n'est pas la tutelle qui nous a adjoint de faire ce projet* ».

Quand les tutelles donnent leur opinion, l'argument financier a son poids. Les autorités donnent leur aval car elles refusent dans un premier temps de financer des projets qu'elles jugent trop chers. Les bibliothèques présentent donc des solutions moins coûteuses, souvent de l'open source : « *J'aurais dit "le [logiciel] commercial coûte dix fois moins que le libre", on prenait le commercial. Non, non, c'était ça, c'était le coût* » ; « *On aurait demandé [un logiciel] à un prix...je ne pense pas qu'on l'aurait eu.* »

2.1.3.2. À l'échelle des collectivités locales

On pourrait penser que les collectivités territoriales seraient plus présentes. En effet, elles ont souvent à se justifier de leurs dépenses, subissent plus que les ministères la pression des urnes et sont davantage soucieuses de leur image. Même si un de nos interlocuteurs déclare que « *les mairies poussent depuis un an à passer au libre* », nous n'avons pas rencontré non plus de préconisations de la part des tutelles. Une bibliothèque qui, de sa propre initiative, a choisi de présenter dans son espace d'autoformation à l'informatique des logiciels libres a eu, a posteriori, pour commentaire de la part de la mairie : « *c'est très bien de mettre ça en place dans votre espace autoformation* ».

Pourtant des associations se créent : ainsi l'ADULLACT³² qui promeut l'utilisation des logiciels libres dans l'administration. Elle présente sur son site internet³³ l'actualité des logiciels libres (les manifestations, les projets en cours) et surtout de la documentation juridique (licences logicielles, code des marchés,...) et technique (comment déployer OpenOffice.org, comparatifs de logiciels libres, tutoriels et manuels d'utilisation...). Le site comprend aussi des témoignages et retours d'expérience pour donner une idée de la conduite de projet réelle qui, on le verra plus bas, a beaucoup d'importance avant de faire le choix du libre.

2.2. Le contexte professionnel

2.2.1. La presse professionnelle

Au cours des entretiens, il est apparu que la littérature professionnelle n'a que peu de poids dans l'information sur les logiciels libres. Du point de vue statistique, depuis 2000 :

- le *BBF*³⁴ a fait paraître quatre articles sur le sujet au sens strict du terme,
- la revue *Documentaliste* a publié quatre articles également
- L'IFLA propose 13 articles divers en français sur le sujet
- Le site *Archimag* propose 33 interventions sur le sujet au sens large (logiciels libres de toutes sortes)

Certaines de ces revues (*Archimag*, *Documentaliste*...) ont aussi été citées, dont certaines semblaient trop spécialisées aux yeux de certains interlocuteurs. Mais la presse n'était pas la source principale d'information : « *La presse professionnelle, aujourd'hui je ne sais pas si c'est le meilleur moyen d'information aujourd'hui* ».

Le problème est double :

- Pour les bibliothécaires qui ne s'intéressent pas spécialement aux logiciels libres, elle ne constitue pas une source de vulgarisation ni de sensibilisation : « *Dans la littérature professionnelle, j'ai pas l'impression*

³² Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour l'Administration et les Collectivités Territoriales

³³ <http://www.adullact.org/>

³⁴ *Bulletin des Bibliothèques de France*.

d'en avoir beaucoup entendu parler. Il me semble pas avoir vu dans le BBF un dossier complet, plutôt des compte rendus ».

- Quant à ceux qui envisagent de s'équiper avec des logiciels libres, elle n'est pas non plus une source de documentation assez complète et spécialisée : *« On a lu l'article, on était très contents d'avoir lu l'article, et puis ça s'est arrêté là. Non, c'est pas ça », « Alors bon, on a un peu lu la littérature aussi... ».* Il semble que les revues traditionnelles s'accommodent mal d'un sujet très technique : les bibliothécaires attendent un retour d'expérience de la part de leurs collègues, des conseils pratiques, des indications de coût.

C'est pourquoi le réseau professionnel, le contact direct a une importance bien plus grande.

2.2.2. L'irremplaçable réseau professionnel

La grande majorité des personnes interrogées ont consulté leur réseau de collègues pour s'informer sur les logiciels libres et tout d'abord les établissements pionniers en matière de SIGB libre comme l'École des Mines de Paris³⁵, des bibliothèques du CNRS, soit par entretien téléphonique soit en visitant directement la bibliothèque : *« J'avais une collègue qui non seulement le connaissait, le pratiquait, mais en plus avait participé au développement. Bon, je me suis immédiatement tournée vers elle en lui demandant ce qu'elle en pensait ».* Les informations ainsi obtenues sont plus rapides car on n'a pas à rechercher la documentation. De plus, rien ne vaut l'avis d'un professionnel que l'on connaît et dont les compétences, sinon la situation, sont la même que les siennes. Par ailleurs, si un bibliothécaire n'a pas dans son réseau une personne pouvant lui apporter son témoignage, il est très facile de trouver sur internet la liste des utilisateurs d'un SIGB et leur adresse, qui sont souvent disposés à aider la personne qui vient les consulter : *« Je suis allée voir d'autres gens qui utilisaient [un SIGB libre] pour en parler avec eux, pour discuter de toutes les questions, trouver les réponses aux questions que je me posais, ils ont réussi à me convaincre que c'était facile à utiliser et c'est comme ça que je l'ai choisi ».* L'avis de collègues est donc bien déterminant. De la même façon, quelques mois plus tard, les sollicités reçoivent

³⁵ L'École des Mines de Paris est équipée du SIGB Koha depuis l'année 2003.

volontiers les aspirants au libre qui leur demandent conseil : on passe le relais « *Depuis, j'ai montré à d'autres gens comment ça fonctionnait* ». « *J'en ai eu beaucoup [des visites], par mail beaucoup de questions, par téléphone, et j'ai eu des collègues...* ». Ce retour d'expérience se fait d'autant plus volontiers que ce mode de fonctionnement est celui du libre en général : la mise en commun des connaissances, la transmission transparente de l'information. Les utilisateurs savent que l'outil dont ils disposent n'existe que par la générosité des développeurs et la mise en commun des compétences et des efforts. Ils s'inscrivent donc à leur tour dans cette chaîne afin de guider les collègues dans un domaine où l'information leur semble encore peu développée ou adéquate.

Il existe une autre forme de réseau : certaines bibliothèques envisageant la possibilité du libre, mènent une réflexion en commun : « *on envisage par la suite d'étendre [les réunions] à d'autres établissements pour que la réflexion soit plus riche* ». C'est-à-dire qu'ils centralisent les problèmes rencontrés avec leurs SIGB respectifs afin de dresser leurs exigences (communes ou pas), de rédiger un cahier des charges commun puis éventuellement de prendre le même SIGB par la suite. L'intérêt de ce groupement pourrait aussi résider dans la possibilité de financer en commun d'éventuels nouveaux développements du produit afin d'avoir plus de fonctionnalités.

2.2.3. Des sources d'information en plein essor

L'essentiel de l'information se transmet sur internet. C'est la principale source d'information et d'échanges sur les logiciels libres. En effet, on trouve d'une part les blogs et sites spécialisés, d'autre part les listes de discussion.

2.2.3.1. Les blogs et les sites internet professionnels

Plusieurs sources professionnelles ont été cités au cours des entretiens : les blogs Figoblog³⁶ et Biblioacid³⁷, la liste de diffusion Biblio-fr³⁸. « *les blogs, c'est vrai c'est un peu à la mode de dire ça, mais c'est des super sources d'information* ». Outre l'effet de mode, ces sources ont une légitimité et une richesse dont aucun bibliothécaires ne se passe : « *le web... est devenu le canal officiel quasiment. Moi*

³⁶ <http://www.figoblog.org/>

³⁷ <http://www.biblioacid.org>. Ce site a fermé le 10 janvier 2006

j'appellerai pas ça de l'informel, surtout pas ». Dans ces sources là, c'est également le témoignage de bibliothécaires qui prévaut. Les professionnels entendent parler des logiciels libres, des économies qui ont ainsi pu être réalisées, ou de l'enlisement de certains projets. Pour l'une des personnes interrogée, le passage au libre a été sérieusement envisagé après la lecture, sur Biblio-fr, d'un message enthousiaste relatant une expérience concluante pour un établissement.

2.2.3.2. Les listes de discussion des logiciels libres

Les sites de logiciels libres proposent de s'inscrire sur leurs listes de diffusion ou forums. Souvent elles sont de deux ordres : les listes pour les développeurs et celles pour les utilisateurs.

Les informaticiens consultent les premières afin d'apporter des développements à l'outil, mais surtout afin de vérifier la vivacité du forum. Si celui-ci est actif et compte de nombreux membres, le logiciel est important, plutôt établi et ne risque pas de s'éteindre rapidement faute de collaborateurs : *« Souvent, c'est ça le meilleur gage de qualité, c'est que si les gens l'utilisent, c'est que ça fonctionne quand même correctement »*.

Les bibliothécaires consultent principalement les listes d'utilisateurs afin de se tenir informés et de chercher de l'aide en cas de problème. En effet, la documentation accompagnant le téléchargement du logiciel est diverse : parfois complète et bien faite, parfois inexistante. La communauté répond assez vite, cela aide à se documenter et éventuellement à se lancer. Les sites permettent souvent de trouver les améliorations des utilisateurs, comme sur le site SPIP³⁹ Contrib, où l'on trouve des codages (ou boucles) pour des fonctionnalités supplémentaires sur des fichiers zip.

On trouve plusieurs extensions au principe des listes de discussion :

- des manifestations in vivo
- des associations

La première consiste souvent à se réunir entre utilisateurs lors de soirées, comme les apéritifs SPIP qui connaissent un succès grandissant. On prolonge le principe

³⁸ <http://listes.cru.fr/sympa/info/biblio-fr>

³⁹ SPIP est un logiciel libre de publication de pages internet, fréquemment utilisé. <http://www.spip.net/>
SPIP contrib : <http://www.spip-contrib.net/>

de la liste de discussion en s'entraidant, en montrant à d'autres un problème rencontré. Le niveau informatique des participants est très divers, leur nombre va de quelques personnes à plusieurs centaines (en région parisienne notamment).

La seconde consiste à organiser des séminaires. Récemment, un regroupement en association d'utilisateurs a été envisagé par les usagers d'un logiciel libre, de façon à donner plus de poids à ce produit et surtout pour « *faire un peu de lobbying par rapport aux tutelles* » et sensibiliser auprès du gouvernement la diffusion d'un tel produit.

2.3. Le dynamisme des communautés du libre

2.3.1. Développeurs et utilisateurs

L'idée d'une communauté du libre, soudée par un même esprit d'indépendance et de partage, est fortement ancrée chez nos interlocuteurs. Ils insistent sur le plaisir qu'ils éprouvent à travailler au sein d'une communauté qui partage la même éthique, le même désir de solidarité : « *c'est un peu le contre-pouvoir en informatique pour moi les logiciels libres* », « *c'est vraiment un principe fondamental c'est de diffuser la connaissance, de diffuser et de partager. C'est vrai que nous sommes complètement là-dedans nous.* » Cette envie, ce besoin de se regrouper paraît encore plus évidemment aux bibliothèques desservant un public de chercheurs, à orientation plutôt scientifique ; ces derniers ont en effet une longue tradition en matière de communauté de travail, avec des habitudes de mise en commun, de libre accès à leurs travaux. Ces communautés peuvent être très militantes, avec une volonté de diffuser largement l'esprit du libre ; un de nos interlocuteurs indique : « *ce que je regrette, ce qu'on ne fait pas vraiment ici, c'est qu'on ne donne pas vraiment d'argent aux logiciels libres... si on le souhaite on peut donner un peu d'argent de temps en temps, et si on ne le fait pas, on n'est pas obligé de le faire, on peut faire simplement la promotion auprès des autres, ça les fait connaître, c'est déjà ça* ». Il s'agit bien de donner de l'argent à un projet que l'on souhaite soutenir. Comme dans les organisations caritatives traditionnelles, ceux qui ne sont pas en mesure d'y contribuer financièrement peuvent « répandre la bonne parole du libre » dans leur entourage ou à plus grande échelle, rappelant

ainsi le rôle de la « *nébuleuse des contributeurs* » qui permet au produit de se développer.

La plupart des professionnels interrogés ont spontanément évoqué deux types de communautés du libre : « *l'officielle, celle qui travaille, et une qui l'utilise et qui de plus en plus y collabore* ». Nos interlocuteurs reconnaissent que la mise au point et les améliorations techniques des logiciels libres reposent sur la communauté des développeurs, mais faute de compétences informatiques approfondies, ils y participent très rarement. Ils sont par contre souvent actifs au niveau des communautés d'utilisateurs, ou au moins lecteurs attentifs des listes de diffusion.

Ces deux types de communautés apparaissent complémentaires : les utilisateurs manipulent les logiciels au quotidien et repèrent ainsi leurs défaillances ; s'ils ne maîtrisent pas suffisamment l'informatique pour modifier eux-mêmes le logiciel, ils signalent les points à améliorer à la communauté des développeurs. En fonction de la fréquence de la demande et de leurs propres motivations, ces derniers peuvent choisir de développer tel ou tel aspect pour affiner les fonctionnalités du logiciel, et mettre ensuite le résultat de leur travail à disposition des utilisateurs.

2.3.2. Un critère de choix essentiel

Nos interlocuteurs sont unanimes quant à l'importance des communautés du libre : « *choisir un logiciel libre, c'est choisir la communauté derrière. Ce qui fait la force d'OpenOffice, de Mozilla, de Spip, c'est qu'il y a de très importantes communautés d'utilisateurs et de développeurs derrière.... S'il y a une grosse communauté, il y a de fortes chances qu'il perdure longtemps* », avec l'idée de ne pas être « *tout seuls quand on prend en main ces logiciels-là* ». Si le logiciel est mis à jour fréquemment, si les listes de discussion sont bien structurées, avec de nombreuses contributions, des réponses rapides, il y a toutes les chances que cela soit un produit de qualité, fiable, évolutif, ne risquant pas de disparaître du jour au lendemain, même si les professionnels interrogés reconnaissent « *qu'on ne peut être sûr de rien* ».

Nos interlocuteurs apprécient aussi la solidarité de la communauté lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans l'installation ou l'utilisation d'un logiciel libre. Ils perçoivent nettement la différence avec les logiciels propriétaires sous contrat de

maintenance, la garantie de dépannage sous 48 ou 72 heures - déjà interminable aux yeux des utilisateurs si tout le système est bloqué - n'étant pas toujours respectée. Dans ce cas la maintenance ne vient plus d'en haut, avec des délais variant selon le bon vouloir du fournisseur ; les utilisateurs passent à des rapports horizontaux entre eux, chacun pouvant aider et être aidé à tout moment. Les forums de discussion leur semblent extrêmement réactifs : « *c'est impressionnant, on pose une question et dans le quart d'heure qui suit on a une réponse qui vient soit de l'autre côté de la rue mais moi j'ai eu des réponses du Vietnam (...), ça a un côté magique* ». Ce « *côté magique* », c'est peut-être aussi une façon de « *réenchanter le monde* » ; même si nos interlocuteurs restent lucides sur les difficultés techniques, l'aspect merveilleux, gratuit, spontané du partage au sein de la communauté du libre suscite leur enthousiasme : « *l'idée est assez exaltante* », « *c'est assez rêvé* », « *excitant* ».

2.3.3. Limites et avenir des communautés du libre

2.3.3.1. *Des limites à l'innovation ?*

Le développement d'un logiciel libre repose sur la coopération entre développeurs et utilisateurs. La situation semble fragile pour certains de nos interlocuteurs. L'un d'eux considère que la capacité d'innovation des logiciels libres est relativement limitée : « *j'ai l'impression que le libre, il intervient toujours un peu, du point de vue de l'utilisateur que je suis, un peu trop tard... il est un peu cantonné à cette espèce de niche... qui devient possible parce que quelque part il n'y a plus d'enjeux commerciaux* ». Les logiciels libres lui semblent ne fonctionner que par un schéma de copie c'est-à-dire qu'ils ne font que reprendre la trame des logiciels propriétaires existants. Certaines de ces versions sont « *très nettement améliorées* » par rapport aux originaux propriétaires, mais ne sont pas à la pointe de l'innovation. Ainsi, une personne passant de longs mois à élaborer un produit inédit, tentera probablement d'en tirer des bénéfices.

2.3.3.2. *L'éparpillement des moyens humains et financiers*

Une autre limite au développement des logiciels libres est liée à la richesse même, au foisonnement encore peu structuré, des communautés du libre. Quelques

bibliothèques utilisant des logiciels libres apportent des améliorations au niveau local, mais estiment qu'il ne serait pas pertinent de les mettre à disposition de la communauté, souvent parce qu'elles pensent que ces modifications sont spécifiques à la situation de la bibliothèque, et qu'elles ne seraient pas exploitables ailleurs : *« moi je développe en interne forcément des petites moulinettes pour adapter le produit, mais après ces moulinettes-là je ne les envoie pas sur le forum parce que je suis pas sûre que ça intéresse forcément la communauté »*. L'investissement consenti, souvent en moyens humains pour le développement, est ainsi perdu pour la communauté, et un établissement dans une situation similaire devra consacrer à son tour temps ou argent pour des fonctionnalités déjà existantes, mais non signalées.

Il n'existe pour le moment pas de regroupements d'établissements (de type Groupement d'intérêt public), permettant de mutualiser des moyens financiers et/ou humains pour le développement de solutions libres. Pour prendre l'exemple du SIGB Koha, les améliorations apportées au fur et à mesure bénéficient certes à l'ensemble de la communauté, mais il faut que l'un d'entre eux accepte de prendre en charge le coût du développement, à l'instar de l'École nationale des Mines à Paris : *« ils avaient choisi ce logiciel et non seulement ils l'avaient choisi, mais ils avaient financé le développement de... deux modules et une fonctionnalité supplémentaires. »* Un de nos interlocuteurs indique qu'il signale les points insatisfaisants dans certains modules, mais que faute de budget, il attend que ses demandes soient reprises par les développeurs de Koha, sans garantie de prise en compte et avec des temps de réponse variables : *« tous les développements qu'on demande et qu'on ne finance pas, il faut attendre qu'il y ait un développeur qui s'y colle. Nous, tout ce qu'on a demandé en développement, on ne l'a pas financé. »*

2.3.3.3. *Vers une meilleure coordination des acteurs du libre*

L'idée d'un rassemblement de structures souhaitant promouvoir le développement des logiciels libres fait cependant son chemin : *« il y a l'idée de créer une association Koha en France... qui pourrait peut-être porter ce projet devant le ministère, devant la sous-direction des bibliothèques pour lui demander d'officiallement s'intéresser aux logiciels libres »*. D'autre part cette démarche

pourrait permettre d'assurer la pérennité du logiciel libre : *« en plus, cette association aurait aussi pour but d'assurer que Koha reste un vrai logiciel libre, ça aiderait à ce que Koha puisse fonctionner dans la continuité et que si une structure veut l'utiliser Koha, qu'ils puissent vraiment avoir un référent stable pour l'information et l'installation de ce produit ».*

Aujourd'hui, les développeurs consacrent une partie de leur temps libre à l'élaboration de logiciels libres, motivés par l'idée de partage, mais aussi par le défi intellectuel qui fait appel à leurs compétences ; mais, comme l'indique l'un de nos interlocuteurs, *« il ne faut pas se leurrer, on ne peut pas travailler dix heures pas jour pendant plusieurs mois sans quelque part quelqu'un vous paie, à mon avis au départ c'est du temps volé sur des projets plus gros ».* La plupart de nos interlocuteurs s'accordent pour considérer qu'à l'avenir, logiciels libres et propriétaires cohabiteront de façon complémentaire : *« ça va continuer à se développer de façon pragmatique... on a un certain nombre de logiciels payants qui s'appuient sur des éléments complètement libres. Donc ça survivra si les deux se combinent, ce qui peut les faire survivre c'est aussi les sociétés de maintenance qui se greffent dessus... Je pense qu'on va arriver à un point d'équilibre à un moment donné ».*

Conclusion

Notre travail de recherche a porté sur l'étude des discours des professionnels des bibliothèques autour des logiciels libres et de leur diffusion dans les établissements. Nous avons pu constater que ces logiciels étaient relativement bien connus par les personnes que nous avons interrogées. Toutes s'y intéressent, avec un degré d'investissement personnel plus ou moins important. Certaines se placent en position d'observation attentive, mais n'envisagent pour le moment pas le passage à des solutions libres pour leurs bibliothèques. D'autres sont déjà dans une phase de réflexion, voire d'expérimentation ou d'utilisation effective de logiciels libres, soit pour la bureautique, ou bien pour des applications spécifiques, voire pour leur SIGB. Elles mettent en avant l'adhésion à une certaine philosophie du libre, la réduction des coûts, plus d'autonomie et les possibilités d'adaptation à leurs besoins.

Tout au long des entretiens, s'est posée la question de l'évolution des métiers au sein de la bibliothèque. Face à l'explosion des documents et des supports, le bibliothécaire doit acquérir de nouvelles compétences pour être en mesure de répondre aux nouveaux besoins de ses usagers. Toutefois, les professionnels rencontrés sont unanimes : même si la culture informatique du bibliothécaire doit s'étoffer, ce dernier n'a pas à se substituer à l'informaticien, ce n'est pas son « métier ». Il devrait plutôt tendre vers un rôle de « traducteur », à même de définir et d'exprimer clairement les besoins de son établissement pour que l'informaticien développe l'outil adéquat.

Une autre constante est revenue au cours des entretiens réalisés : face à l'absence d'impulsion des tutelles, la mise en place d'une réflexion sur les logiciels libres est une question de personnes. Si un ou plusieurs professionnels sont motivés par les problématiques du libre au sein d'un établissement, ils seront susceptibles d'être force de proposition et de créer une dynamique en faveur de l'utilisation de solutions libres. Cette situation, reposant sur la bonne volonté de quelques uns, est

cependant fragile, les efforts consentis pouvant être remis en cause du jour au lendemain suite au départ de ces personnes ou à des changements de hiérarchie.

L'avenir des logiciels libres reste encore à définir. Beaucoup de nos interlocuteurs envisagent un équilibre entre logiciels libres et propriétaires, avec la baisse des coûts d'achat des logiciels propriétaires face à la concurrence et le déploiement de sociétés de développement et de maintenance pour les logiciels libres. Tout se jouera peut-être au niveau juridique, la possible autorisation de déposer des brevets pour des lignes de codes pouvant sonner le glas des logiciels libres. Le dynamisme et la motivation des acteurs qui animent les communautés du libre permet cependant de rester optimiste sur leur capacité à défendre l'esprit du libre et la pérennité des outils développés.

Bibliographie

1. Logiciels libres : généralités

CHEVALIER, Benoît. *Logiciels libres, Open Source : qu'est-ce que c'est ?* Paris : H&K, 2005, 126 p. (Technique & Pratique).

COOL, Yorick, PATOUL, Fabrice de, ROY, David de. *Les logiciels libres face au droit*. Namur : Facultés universitaires Notre-Dame de la paix, Bruxelles : Bruylant, 2005, 315 p.

FAUCON, Benoît, SMETS-SOLANE, Jean-Paul. *Logiciels libres : liberté, égalité, business*. Paris : Edispher, 1999, 250 p.

FLÉCHAUX, Reynald. Poste de travail sous Linux : la migration sera longue. *Le Monde Informatique*, 28 janvier 2005, n° 1055, p. 17-25.

FRAMASOFT. Site portail collaboratif autour du logiciel libre. Disponible sur : <http://www.framasoft.net/> (consulté le 22/05/06).

KOHA FRANCE. Disponible sur : <http://www.koha-fr.org/> (consulté le 22/05/06).

Le logiciel libre : précis et concis. Cambridge, Cologne, Paris : O'Reilly, 2001, VI-79 p.

NOISETTE, Thierry et PERLINE. *La bataille du logiciel libre : dix clés pour comprendre*. Paris : La Découverte, 2004, 128 p. (Sur le vif).

PMB SERVICES. Des services pour PMB. Disponible sur : <http://www.sigb.net/> (consulté le 22/05/06).

RICHTER, Florence. Logiciels libres : l'union fait la force. *Lectures*, mai-juin 2005, n° 141, p. 29-30.

SPIP. Système de publication pour l'internet. Disponible sur :

<http://www.spip.net/> (consulté le 22/05/06).

SPIP CONTRIB. Contributions des utilisateurs de SPIP. Disponible sur :

<http://www.spip-contrib.net/> (consulté le 22/05/06).

2. Logiciels libres : usage dans l'administration et l'entreprise

ADULLACT. Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour l'Administration et les Collectivités Territoriales. Disponible sur :

<http://www.adullact.org/> (consulté le 22/05/06).

ATICA. Agence pour les Technologies de L'information et de la Communication dans l'Administration. *Guide de choix et d'usage des licences de logiciels libres pour les administrations*, décembre 2002 [Ressource électronique].

Disponible sur :

http://www.pilotsystems.net/technologies/guide_licences_logiciels_libres_administrations/index_html/file (consulté le 22/05/06).

ÉLIE, François. Le libre dans l'administration et les collectivités : logiciels libres, argent public et mutualisation. *Territoires*, mars 2005, n°456, p. 20-22.

MAUME, David. Les logiciels Open Source s'imposent à l'industrie, *L'Usine nouvelle*, 10 février 2005, n° 2950, p. 50-51.

RASTETTER, Yvon. *Le logiciel libre dans les entreprises*. Paris : Hermès : Lavoisier, 2002, 123 p.

3. Logiciels libres, bibliothèques et centres de documentation

BERIZZI, Ludivine, ZWEIFEL, Carole. Les logiciels libres de gestion de bibliothèque : une alternative crédible et séduisante ? *Hors-texte*, novembre 2005, n° 77, p. 17-24.

BIBLIO-FR. Liste de diffusion regroupant bibliothécaires et documentalistes francophones. Disponible sur :

<http://listes.cru.fr/sympa/info/biblio-fr> (consulté le 22/05/06).

DOURY-BONNET, Juliette. Archives ouvertes et logiciels libres. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 4, p. 120-121.

FAUCHIÉ, Michel, Logiciels libres et bibliothèques : des alternatives adaptées ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n° 5, p. 74-75.

FIGOBLOG. Un blog sur Internet, la bibliothéconomie et la confiture de figes. Disponible sur : <http://www.figoblog.org/> (consulté le 22/05/06).

GAPIHAN, Boris, LE BORGNE, Christelle, MALCLÈS, Fabien... [et al]. *Les bibliothèques universitaires du Sud et les logiciels libres*, mémoire de recherche sous la dir. De Paul Thirion et Latifa Limam. Villeurbanne : ENSSIB, 2005, 169 p.

Logiciels info-doc : Grand saut dans le libre. *Archimag*, février 2005, n°181, p.19-28.

MOATTI, Daniel. Pédagogie documentaire et logiciel libre. *Inter CDI*, novembre/décembre 2005, n°198, p. 76-78.

MORGAN, Eric L. Logiciels libres et bibliothèques. *Biblioacid*, mai-juin 2004, n° 2-3, p. 1-8 [Ressource électronique]. Disponible sur :

http://morinn.free.fr/BiblioAcid_revue/BAv1n23.pdf (consulté le 22/05/06).

MORIN, Nicolas. Pour un SIGB libre. *Biblioacid*, mai-juin 2004, n° 2-3, p. 8-14 [Ressource électronique]. Disponible sur :

http://morinn.free.fr/BiblioAcid_revue/BAv1n23.pdf (consulté le 22/05/06).

ORIOU, Marie-Pierre. L'auberge espagnole : logiciels libres. *Archimag*, décembre-janvier 2006, n° 190, p. 31-32.

PINTAT, Roland. Archives ouvertes et logiciels libres : une alternative à la subordination des bibliothécaires aux éditeurs numériques ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, n° 2, p. 90-94.

ROGEL, Christian. Licences publiques, logiciels libres et ouverts : de l'informatique subie aux SIGB flexibles. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 6, p. 74-78.

UNIVERSITÉ PARIS X NANTERRE. CENTRE DE RESSOURCES INFORMATIQUES. [Blog-libre]. Disponible sur :

<http://logicielslibres.u-paris10.fr/blog/> (consulté le 22/05/06).

4. Méthodes d'enquête

BLANCHET, Alain, GOTMAN, Anne. *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Paris : A. Colin, 2005, 127 p. (128 Sociologie).

SINGLY, François de. *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*. Paris : A. Colin, 2005, 127 p. (128 Sociologie).

5. Représentations sociales

AUBRIC, Jean-Claude (dir.). *Pratiques sociales et représentations*. Paris : Presses universitaires de France, 2001, 252 p.

COHEN-SCALI, Valérie, MOLINER, Pascal, RATEAU, Patrick. *Les représentations sociales : pratique des études de terrain*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2002, 230 p.

6. Culture et technique

GOODY, Jack. *Entre l'oralité et l'écriture*. Paris : Presses universitaires de France, 1994, 323 p.

LESSIG, Lawrence. *L'avenir des idées : le sort des biens communs à l'heure des réseaux numériques*. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2005, V-414 p.

MALINOWSKI Bronislaw. *Une théorie scientifique de la culture : et autres essais*. Paris : Éd. du Seuil, 1970, 183 p. (Points).

MARTIN, Henri-Jean. *Histoire et pouvoir de l'écrit*. Paris : A. Michel, 1996, 536 p. (Bibliothèque de l'évolution de l'humanité).

RAYMOND, Eric S. *La cathédrale et le bazar*. [Ressource électronique]. Disponible sur :

<http://www.linux-france.org/article/these/cathedrale-bazar/cathedrale-bazar.html>

(consulté le 22/05/06).

Annexe

Guide d'entretien lors des visites dans les établissements

Généralités

Trois éléments pour une bonne exploration du thème :

- **description de faits, de situation et de pratiques**
- **évaluations précises de ces objets par ce sujet (opinions, attitudes)**
- **explications sur les motifs de ces évaluations (pourquoi pensent-ils cela)**

Apparition et évolution des logiciels libres :

- Avez-vous une idée de la date d'apparition des logiciels libres ?
- Avez-vous une idée de la date à laquelle les médias ont commencé à aborder la question des logiciels libres ? Avez-vous l'impression qu'on en parle beaucoup ? de façon positive/négative ?
- Avez-vous une idée de la date à laquelle les logiciels libres vous sont devenus familiers ? Par quel biais ? (presse, collègues, télévision ?). Qu'en avez-vous pensé alors ?
- Votre représentation a-t-elle évolué au fil du temps ? Comment ? (par quel biais = pratique personnelle, collègues, salons, forums... en positif ou négatif ? complexification ou clarification des connaissances, perception des logiciels libres...) Pourquoi ?
- Quels logiciels libres connaissez-vous ? (ouï-dire ou manipulation réelle) Ceux spécifiques aux bibliothèques ?

Compétences informatiques :

- Pensez-vous que les logiciels libres sont accessibles à tous ou réservés à des spécialistes ou personnes ayant un certain niveau/pratique en informatique ? (affaire de spécialistes ou grand public ?)
- Vous-même, vous sentez-vous à l'aise dans la manipulation des logiciels libres, leur installation (niveau supérieur de compétence) ?
- Quel intérêt voyez-vous à l'utilisation du libre ? Pour vous un logiciel libre dans l'idéal c'est... ? Dans le pire des cas, c'est... ?
- Pensez-vous que ce sont de bons produits, adaptés aux bibliothèques ? (fiabilité, moins d'erreurs ? pérennité, indépendance vis-à-vis des nouvelles versions de logiciels)
- Pensez-vous que les logiciels libres nécessitent-ils une formation à l'utilisation ? Qui doit la faire selon vous ?
- Comment assurer le suivi, le maintien des logiciels libres en cas de développement « maison » ? Qui prend la relève ?
- Pensez-vous que l'utilisation du libre induit un changement de comportement (moins passif, plus autonome au niveau informatique = le bibliothécaire fait les modifications informatiques) ?

Les acteurs des logiciels libres : utilisateurs, développeurs, producteurs...

- Pensez-vous l'âge, les études, le parcours professionnel, la lecture de presse professionnelle, les forums... influent sur la pratique et la représentation des logiciels libres des professionnels de bibliothèques ?
- Y a-t-il des types de bibliothèques qui vous semblent plus propices que d'autres à l'implantation des logiciels libres ? Lesquelles ? Pourquoi ? Exemples ? Pensez-vous que l'usage de logiciels libres est répandu en bibliothèques (%) ?
- Pensez-vous que les bibliothécaires peuvent créer ou adapter/modifier des logiciels libres ? Quelle est la réaction des tutelles à ce sujet (pris sur le

temps de travail / temps libre). Pensez-vous que cela fasse partie des attributions des bibliothécaires ?

- Les bibliothécaires vous semblent-ils intéressés par les logiciels libres et prêts à s'investir ? La profession vous semble-t-elle concernée ? Source d'information ? (est-ce par des discussions, expériences, lecture de presse professionnelle ?)

Avantages des logiciels libres

- Quels avantages voyez-vous aux logiciels libres ?
- Que pensez-vous de la « gratuité » des logiciels libres ? Cela a-t-il de l'intérêt pour les bibliothèques ? Intérêt économique ?
- Monde du libre / monde du logiciel propriétaire : pouvez-vous nous en parler ?
- Quelles peuvent être les motivations d'un choix du libre ?
- Les logiciels libres sont-ils attachés à une philosophie (s'extraire de produits imposés, entrer dans une communauté du partage, de la solidarité) ? Si oui, est-ce un motif de passage au libre ?

Inconvénients

- Pensez-vous qu'il existe des résistances au passage au libre ? Lesquelles ? Pensez-vous qu'elles sont justifiées ? Comment les dépasser ? Peut-on parler de peur ? Si oui, pouvez-vous les citer ?
- Les interfaces de logiciels libres vous paraissent-elles conviviales, ergonomiques ? Ou vous semble-t-il que seules les fonctionnalités sont soignées ? (= produit efficace mais peu facile d'accès et de manipulation)
- Pensez-vous que les logiciels libres sont des produits pérennes ?

Tutelles

- Droit : mise en concurrence est-elle respectée lors du développement des logiciels libres ? (= les marchés pour l'installation des logiciels libres respectent-ils les règles de la mise en concurrence des marchés publics ?)
- Pensez-vous que développement / création de logiciels libres par les bibliothécaires sont sûrs ? Sécurité ? Tutelles ont-elles confiance dans l'utilisation du libre ? [Tutelles incitatrices ou réticentes ?]
- Comment vous représentez-vous le choix du passage au libre vis-à-vis de la tutelle. Comment se prend la décision ? (et si il s'agit d'une décision unilatérale ? Le choix du libre fait-il l'objet d'une concertation entre les tutelles et les bibliothécaires ?)
- Le passage au libre a-t-il fait l'objet d'une réflexion au sein de votre établissement ?

Prospective

- Comment la pratique et la manipulation des logiciels libres vont-elles évoluer selon vous en général ? En bibliothèque ?
- Peut-on imaginer la disparition des logiciels propriétaires à l'avenir ? Pourquoi ? (qu'apportent de plus les logiciels propriétaires ?)